معهد بروميثيوس
للديموقراطية وحقوق الإنسان
INSTITUT PROMETHEUS
pour la démocratie et les droits humains

HEINRICH BÖLL STIFTUNG
RABAT
Maroc

L'ÉCOLOGIE FAIT PARTI

Analyse des engagements écologiques des partis politiques marocains

Mars 2022

Préface

« (...)Lorsqu'elles prennent des mesures face à ces changements, les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'Homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations »

Préambule de l'Accord de Paris

Aujourd'hui, l'importance de l'équilibre écologique et des services écosystémiques, n'est plus à prouver, eu égard des rôles multiples dont ils sont détenteurs. C'est seulement quand nous veillerons sur la pérennité de cet équilibre, et de nos ressources, que nous pourrons garantir aux générations futures le droit de vivre dans un environnement sain, comme prévu par la Résolution A/RES/45/94 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Depuis sa création, l'Institut Prometheus pour la Démocratie et les Droits Humains (IPDDH), n'a cessé de croire en la justesse de la question écologique dans sa dimension universelle, compte tenu du caractère fondamental du droit à un environnement propre, sain et durable.
Et ce, à travers une panoplie d'actions, de programmes et de partenariats avec des instances et des organismes nationaux et internationaux, opérant sur des problématiques relatives à la question écologique, au changement climatique et sur les questions des droits environnementaux dans leur globalité. Considérée comme une condition préalable à la réalisation d'autres droits humains, dont le droit à la vie, à l'alimentation, à la santé et à un niveau de vie suffisant. La question écologique est au cœur de l'énoncé lié au droit à la santé cité dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).
En ce sens, les États sont tenus de prendre des mesures concrètes et progressives, pour élaborer, mettre en œuvre et maintenir des cadres appropriés pour lutter contre le changement climatique, à commencer par s'engager officiellement en faveur de l'action climatique sur la scène internationale mais également en traduisant leurs promesses dans les législations nationales.
Subséquemment, cette mise sur agenda de la question climatique interpelle l'action publique, et questionne la prise en charge politique des enjeux climatiques. C'est pourquoi dans un premier temps, nous faisons l'état des lieux des engagements des partis politiques marocains en faveur de la question écologique, en analysant dans ce travail les programmes électoraux élaborés et publiés lors des élections législatives marocaines de 2021.
Partant du fait que les programmes seraient

l'expression de l'offre politique soumise à l'arbitrage des électeurs. Ce travail considère les programmes électoraux exclusivement comme opus operatum, et donc susceptibles d'être codés le plus objectivement qui soit. Conscients que les priorités de l'action publique sont le résultat d'une sélection parmi des enjeux et des moyens d'action concurrents, et que les élections de 2021 interviennent dans un contexte économique phagocyté d'abord par la crise sanitaire, puis par la conjoncture économique internationale marquée par la hausse des prix, les questions du changement climatique s'imposeraient naturellement grand-peine lors de ce mandat. La question qui se pose alors dans ce contexte est la suivante : les politiques marocaines sacrifieraient-elles les questions écologiques sur l'autel de la nécessité de croissance post crise?

Ainsi, nous proposons dans ce travail dans un second temps, une comparaison de ces engagements avec ceux du mandat précédent. Sous le prisme de la saillance, ce travail nous permettra d'analyser les stratégies d'engagement et de sélection qui sont réservées à la cause climatique dans les programmes électoraux, surtout dans un contexte de crise sanitaire sans précédent vécue partout dans le monde en 2020.

De la difficulté d'accommoder un discours fondé sur la défense de la croissance économique avec la nécessité de préserver l'environnement, aux critiques parues dans le contexte du confinement mettant à bas le productivisme et le consumérisme mis en arrêt pendant cette période, l'évaluation d'une relance économique juste et durable sur la base de cette analyse nous est parue essentielle. Enfin, ce travail permettra également de s'ouvrir à d'autres problématiques de recherche liées à la nature de l'électorat (est-il écologique ou pas) et à la tendance d'écologie politique au Maroc, maintenant que notre pays réoriente son modèle de développement sur le chemin d'une croissance durable et résiliente.

Bureau exécutif
Institut Prometheus pour la Démocratie et les Droits Humains (IPDDH)

SOMMAIRE

06 Introduction

07 Transition écologique : de quoi parle-t-on ?

08 Contexte général pour une transition écologique au Maroc

09 Un cadre de référence politique favorable et ambitieux pour réussir la transition écologique

11 Des politiques et stratégies sectorielles en faveur de la transition écologique

17 Prise en compte des enjeux écologiques dans les programmes électoraux des partis politiques marocains lors de la campagne législative en 2021

19 Enjeu écologique 1 « Changement climatique et transition énergétique »

23 Enjeu écologique 2 « Raréfaction des ressources hydriques »

26 Enjeu écologique 3 « Dégradation des ressources naturelles »

28 Enjeu écologique 4 " Déchets et Pollution »

31 Axe transversal à l'intégration des enjeux écologiques : la gouvernance environnementale

33 Comparaison des engagements écologiques entre les programmes gouvernementaux 2016-2021 et 2021-2026

34 Rappel des engagements du Programme gouvernemental 2021-2026

34 Analyse de la prise en compte des enjeux écologiques dans les deux programmes gouvernementaux 2016-2021 et 2021-2026

37 Analyse comparative entre les deux programmes gouvernementaux

38 Alignement des engagements écologiques des partis politiques marocains avec les orientations du NMD

39 Le tournant : Le Nouveau Modèle de Développement (NMD)

40 Orientations écologiques du NMD

42 Analyse comparative des engagements des partis politiques au regard des orientations écologiques du NMD

49 Conclusion générale

Introduction

Le coût de la dégradation de l'environnement au Maroc est évalué à près de 33 milliards de DH soit 3,52 % du PIB. Le constat de l'étude menée en 2015 et 2016 par le Ministère de l'Environnement[1] en coopération avec la Banque Mondiale est alarmant. Parmi les coûts nationaux, la pollution de l'eau (1,26% du PIB) constitue le premier vecteur de dégradation de l'environnement, suivie par la pollution de l'air (1,05% du PIB).[2]

En effet, le déficit écologique dont souffre le Maroc est dû à une empreinte écologique qui n'a cessé d'augmenter depuis l'indépendance face à la diminution continue de la biocapacité. L'écart qui s'est creusé entre la biocapacité offerte par le territoire national et l'empreinte écologique des activités a ramené le déficit à près de -0,7 hectare global (hag) par habitant en 2016, soit trois fois moins que la moyenne mondiale, et 5 à 10 fois moins que la biocapacité nécessaire pour satisfaire les modes de production et de consommation des pays avancés.

Le rapport de la Banque Mondiale devrait interpeller tous les acteurs concernés au Maroc d'autant plus que les résultats détaillés en disent long sur les efforts qui restent encore à déployer sur les plans social, économique et environnemental. Certes des progrès ont été constatés par rapport aux résultats de la première étude menée en 2000 qui a relevé un coût de la dégradation de l'environnement atteignant 3,7 % du PIB. Mais, le chemin reste encore long pour atteindre les objectifs escomptés.

Depuis quelques années, le Maroc a érigé le développement durable et la protection de l'environnement en priorités nationales. Le modèle de développement adopté par le Royaume favorise ainsi l'équilibre entre les dimensions économiques, sociales et environnementales. Un modèle de développement durable qui garantit à la fois la protection de l'environnement, la gestion rationnelle des ressources naturelles, l'amélioration des conditions et du cadre de vie des citoyens et la promotion d'activités économiques respectueuses de l'environnement.

C'est ainsi que depuis 2009, grâce à l'impulsion royale, le Maroc a réalisé de grands progrès en matière de mise à niveau environnementale, notamment sur le plan réglementaire. Toutefois, cela nécessite une volonté politique forte et l'implication de toutes les parties prenantes pour atteindre les objectifs fixés et pour honorer les engagements pris par le Royaume au niveau international. Les élections législatives, qui se sont tenues le 08 septembre 2021, constituent ainsi une étape décisive pour concrétiser l'engagement du Maroc pour un développement économique durable. L'enjeu du prochain quinquennat étant de relancer l'économie nationale et d'implémenter les grands chantiers de réforme sociale, les partis se précipitent à présenter des programmes pouvant répondre aux attentes des électeurs: relance économique, réforme des systèmes de l'éducation et de la santé, réforme fiscale, emploi, infrastructures, meilleure distribution des ressources ...

Toutefois, quelle place est accordée aux engagements écologiques dans les programmes électoraux des partis politiques marocains ?

(1) Actuellement Ministère de la Transition énergétique et du Développement Durable
(2) Banque Mondiale, 2017 « Le Coût de la Dégradation de l'Environnement au Maroc »

Transition écologique : de quoi parle-t-on ?

La **«transition écologique»** est un concept créé par l'enseignant anglais en permaculture, **Rob Hopkins** (né en 1968). Il est constitué d'un ensemble de principes et de pratiques issus des expérimentations relatives à l'autonomie locale dans un contexte de dépendance au pétrole, ressource finie, de réchauffement climatique avec la nécessité de réduire les émissions de CO2. Ce concept est exposé dans son ouvrage «The Transition Handbook : From Oil Dependency to Local Resilience», publié en 2008, et traduit en français en 2010 sous le titre «Manuel de transition : de la dépendance au pétrole à la résilience locale».

La transition écologique n'a pas de définition partagée par les différents acteurs concernés de la société. Il s'agit d'une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires et environnementaux.

La transition écologique peut se décliner en de multiples chantiers interdépendants comme par exemple :

- La **transition agro-alimentaire** qui substitue une agriculture biologique paysanne, localisée à l'agriculture industrielle, chimique, consommatrice de pétrole et réduit les risques sanitaires.

- La **transition énergétique** et le scénario NégaWatt (efficacité énergétique, sobriété énergétique, énergies renouvelables).

- La **transition industrielle** avec la production de biens durables (à l'opposé de l'obsolescence programmée), facilement réparables et recyclables et avec un bilan carbone, des services proposant un partage et une meilleure utilisation des biens, le partage du travail, la relocalisation des activités, etc.

- La **préservation de la** biodiversité en tant que préoccupation commune à l'humanité.

- Un urbanisme **reconsidéré** : densification urbaine, économies d'énergie, espaces verts, etc.

- Des **transports réorientés vers l'éco-mobilité** : auto partage, covoiturage, ferroutage, télétravail. Une fiscalité réorganisée pour inciter à économiser l'eau, l'énergie, les matières premières et à réduire les déchets ou pollutions.

La transition écologique nécessite un engagement fort de la part des partis politiques de manière générale et des gouvernements issus des élections législatives plus particulièrement.

1

Contexte général pour une transition écologique au Maroc

A l'instar de plusieurs pays à l'échelle mondiale, le Maroc est confronté à de nombreux défis environnementaux : la désertification, la dégradation des sols, le changement climatique, la détérioration de la biodiversité, la pollution des ressources en eau et leur raréfaction, la pollution de l'air, etc. Ces défis s'amplifient et s'intensifient par une utilisation inefficace des ressources et générant des déchets impactant négativement les ressources naturelles, dont celles non renouvelables.

Face à ces défis, le Maroc a mis en place un certain nombre de stratégies, politiques, plans et programmes et une législation environnementale qui permettent, une mitigation directe ou indirecte de ces impacts.

1. Un cadre de référence politique favorable et ambitieux pour réussir la transition écologique

1.1. La Constitution

La réforme constitutionnelle de 2011 favorise la décentralisation grâce à la participation de décideurs locaux et régionaux et à la société civile, ainsi que l'intégration de l'environnement et du développement durable dans la planification régionale. La constitution vise à satisfaire au besoin de responsabiliser les décideurs locaux et de faire participer les citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. La constitution a permis également de donner une nouvelle impulsion au processus visant l'instauration du développement durable. Articulée autour des principes universellement reconnus et enrichie des retours d'expériences internationales, cette constitution sert de cadre de référence. Le développement durable y est considéré comme un droit de chaque citoyen.

1.2. La Charte Nationale de l'Environnement et du Développent Durable

L'adoption de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, lors de la 7ème session du Conseil national de l'environnement en 2011 a permis au Maroc de redoubler ses efforts en faveur de l'environnement et du développement durable. Elle fixe des principes et des valeurs partagées entre les acteurs publics et privés, locaux et régionaux, associatifs et individuels. La Charte les engage également, à une meilleure convergence de leurs actions en faveur du développement durable.
En effet, l'opérationnalisation de cette charte s'est faite à travers la promulgation de la loi cadre de l'environnement et du développement durable et à travers l'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable avec tous ses aspects économique, social et environnemental.

1.3. La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)

Élaborée en 2013, la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) a été adoptée par le Conseil des Ministres le 25 juin 2017.

Elle vise la réalisation d'une transition progressive vers une économie verte et inclusive, en prenant en compte les défis environnementaux, en œuvrant pour la promotion du développement humain et de la cohésion sociale et en consolidant d'une manière durable la compétitivité économique du pays. Il s'agit d'un cadre fédérateur permettant l'intégration et la convergence des politiques sectorielles vers les objectifs de développement durable.

Cette stratégie illustre l'engagement concret du royaume du Maroc dans la voie de la durabilité et de la préservation des ressources.

Les 7 enjeux de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) du Maroc

La SNDD est déclinée en 137 objectifs, correspondant à 31 axes stratégiques regroupés en 7 enjeux majeurs.

Figure 1 : Enjeux de la SNDD

La SNDD repose sur l'intégration des 4 piliers fondamentaux du développement durable :

- **Le pilier économique** est sans aucun doute la locomotive de la vision car sans économie saine et performante, aucun développement durable n'est possible en cherchant à opérer une transition vers une économie verte et inclusive au Maroc d'ici-2030 ;

- **Le pilier social**, notamment les politiques liées à la santé, l'accès pour tous à une éducation gratuite de qualité, la lutte contre la pauvreté, et le principe de solidarité (territoriale en particulier) ;

- **Le pilier environnemental,** notamment en ce qui concerne la prise en compte des actions environnementales dans les politiques publiques pour découpler la croissance économique de la pression sur les ressources, mais également à créer des emplois verts durables dans les métiers liés à l'environnement ;

- **Le pilier culturel** qui permet de définir une stratégie basée sur les spécificités du Maroc. Ce pilier est opérationnalisé à travers la proposition d'actions pour faire de la culture un levier du développement durable ainsi que par le renforcement des actions en faveur des espaces sensibles spécifiques tels les Oasis, le Littoral, et les Zones de Montagne.

> Les enjeux 2, 3, 4 et 5 de la SNDD concernent plus directement les questions écologiques et environnementales.

Le Pacte de l'Exemplarité de l'Administration (PEA) 2019-2021

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la SNDD, 21 Plans d'Action de Développement Durable (PADD) ont été élaborés pour déterminer la contribution de chaque secteur dans la mise en œuvre de cette stratégie, avec un plan d'action transversal : le pacte de l'exemplarité de l'Administration (PADD-EE). Ce Pacte pose les fondements d'une administration exemplaire et sert de référence pour l'élaboration des Plans Ministériels pour l'Exemplarité de l'Administration (PMEA). Il vise à inciter les institutions publiques à donner l'exemple et à adopter des démarches éco-responsables à travers notamment : une gestion rationnelle des ressources et des déchets, l'introduction de la mobilité durable et la promotion d'une commande publique durable et responsable.

Objectif 1
Généraliser les démarches environnementales au sein des bâtiments publics.

Objectif 2
Inscrire les établissements publics dans la logique de gestion et valorisation des déchets, de l'économie d'eau et de l'énergie.

Objectifs 3
Renforcer les initiatives d'un État employeur responsables.

Objectif 4
Promouvoir une commande publique durable et responsable.

Objectif 5
Intégrer une approche participative et améliorer la transparence.

Figure 2. Les six objectifs du pacte de l'exemplarité

Cette action a été consolidée à travers une circulaire n° 08/2019 du Chef du Gouvernement, publiée le 30 mai 2019 et portant sur la mise en œuvre du Pacte de l'Exemplarité de l'Administration (PEA). Les départements ministériels ayant initié ou réalisé des actions pour la mise en œuvre du PEA, notamment les deux activités principales édictées par la Circulaire du chef du Gouvernement (Audit Environnemental et Plan Ministériel de l'Exemplarité de l'Administration).

2. Des politiques et stratégies sectorielles en faveur de la transition écologique

Afin de faire face aux enjeux environnementaux que connait le pays, le Maroc a élaboré plusieurs stratégies et programmes au niveau national.

2.1. Politique climatique nationale

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) établit avec plus de 95 % de certitude que le réchauffement climatique est dû pour l'essentiel aux activités humaines. L'augmentation probable des températures aura des conséquences nombreuses sur la planète et sur les hommes, notamment l'accentuation des risques naturels, déjà observée.

Le Maroc fait partie des régions méditerranéennes et africaines où le changement climatique et ses impacts se font sentir depuis plusieurs décennies. Le changement climatique au Maroc se matérialise notamment par la rareté et raréfaction des ressources en eau, baisse de la production agricole, désertification, inondations et élévation du niveau de la mer. Historiquement, le Maroc a connu 20 années de sécheresse au cours des 70 dernières années, soit près du tiers de cette période.

Pour l'avenir, de nombreuses études prospectives indiquent que le climat va devenir de plus en plus aride au Maroc, en raison d'une baisse de pluviométrie, d'une augmentation de température et de l'apparition plus fréquente d'événements extrêmes. Les projections climatiques montrent que la baisse de pluviométrie sera de l'ordre de 20 % à l'échelle du pays à l'horizon 2050, avec une accentuation dans les plaines semi-arides. Ainsi, pour le Maroc, l'adaptation aux variations et au changement climatique constitue la pierre angulaire de tout programme ou politique climatique.

En signant et ratifiant la convention sur les changements climatiques en 1995, le Maroc s'est engagé dans le processus de lutte contre les effets des changements climatiques, entamé à l'échelle mondiale. Le Maroc a, ainsi déployé plusieurs efforts pour se conformer aux engagements de la CCNUCC (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) en mettant en place le cadre institutionnel nécessaire à l'élaboration d'une politique nationale d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique.

Ainsi, l'élaboration et la conception de la Politique du Changement Climatique au Maroc (PCCM) vient accompagner la concrétisation de la Vision Nationale en matière de CC et se propose de capitaliser sur les mesures et actions déjà mises en œuvre pour dégager un maximum de synergies.

La PCCM est établie à l'horizon 2030, échéance retenue pour la majorité des stratégies nationales sectorielles et intersectorielles, et se veut un instrument flexible et dynamique, doté d'un mécanisme de suivi et d'évaluation qui permettra d'apporter les affinements nécessaires.

Par ailleurs, le Maroc a initié plusieurs stratégies sectorielles volontaristes d'envergure intégrant la dimension environnementale, et notamment celle du changement climatique, dans des domaines clés de l'économie nationale (énergie, transport, agriculture, tourisme, bâtiment, pêche, eau, déchets, forêt, etc.). Cet engagement marque le début d'une mutation vers une nouvelle politique climatique en cohérence avec l'évolution socio- économique du pays.

Le Royaume du Maroc est reconnu comme leader à l'échelle globale en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Selon l'Indice de performance climatique (CCPI) de 2021, le Maroc occupe la quatrième place sur les 58 pays évalués, juste derrière la Suède, le Danemark et le Royaume Uni.

En matière d'atténuation, à titre de Partie à la CCNUCC, le Maroc, a tenu son engagement en ratifiant l'Accord de Paris sur le Climat en septembre 2016 et en déposant sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (NDC). Il est à signaler que l'objectif actualisé global de la NDC révisée représente une réduction des émissions de GES de **45,5 %** à l'horizon 2030 dont un objectif **inconditionnel de 18,3 %** par rapport au scénario cours normal des affaires (CNA).

Le coût total des actions d'atténuation inscrites dans la NDC révisée est estimé à **38,8 milliards de dollars américains dont 21,5 milliards de dollars américains pour les actions conditionnelles**.

2.2 Stratégie énergétique marocaine

Disposant de peu de ressources énergétiques conventionnelles, le Maroc s'est engagé dans une politique de développement des énergies renouvelables à travers, d'abord, la construction de centrales hydro-électriques associées à des retenues de barrages à but multiple (irrigation, eau potable, énergie électrique), puis le développement de projets éoliens et solaires visant la valorisation du gisement important en énergies renouvelables dont dispose le pays.

La transition énergétique menée par le Maroc vise un modèle énergétique basé sur l'utilisation intensive des sources d'énergie propres. Les principaux piliers sur lesquels la stratégie énergétique s'appuie sont les suivants :

- Mise en place d'un bouquet énergétique diversifié et optimisé ;
- Développement à grande échelle des ressources nationales en énergies renouvelables ;
- Promotion de l'efficacité énergétique.

Les performances du Maroc sont tirées par son engagement en faveur des énergies renouvelables. Le pays a considérablement augmenté la part des énergies renouvelables au cours des dix dernières années, en développant de nouvelles capacités. Avec la connexion de la plus grande centrale solaire au monde au moment de sa mise en service et de plusieurs nouveaux parcs éoliens au réseau électrique, le pays vise à atteindre son objectif de **52% de capacités d'énergies renouvelables installées en 2030**.

2.3. Plan National de l'eau

La sécurité hydrique devient une priorité pour le Maroc aujourd'hui et pour les années à venir. Elle est considérée comme l'un des principaux garants de la paix sociale au niveau du pays et un facteur de soutenabilité et de résilience de son futur modèle de développement.

En effet, les croissances économique et démographique entraînent une pression de plus en plus forte sur les ressources en eau. Cette situation fait que la demande en eau au Maroc est aujourd'hui supérieure à la quantité disponible en ressources annuelles renouvelables d'eau douce. Le potentiel des ressources en eau renouvelables au Maroc est évalué actuellement à **22 milliards de m3 par an**, soit l'équivalent de **650 m3/habitant/ an contre 2.560 m3 en 1960**, représentant ainsi une baisse de **74,6%**.

Les pressions sur les ressources hydriques causent une diminution de la quantité et de la qualité des ressources en eau et des répercussions sur l'économie et l'environnement du pays. À cela s'ajoute d'autres pratiques inadéquates d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène qui ont des effets négatifs sur la santé. Ces facteurs causent des pertes évaluées à 1**1,7 milliards de DH ou 1,26 % du PIB**.

Cette situation met le pays dans la case de la pénurie hydrique selon l'OMS. En effet, plusieurs facteurs concomitants laissent entrevoir le risque de passage du Maroc d'une situation de stress hydrique à celle de la pénurie d'eau.

Le Maroc doit ainsi faire face à des besoins en eau en rapide croissance en raison de la démographie et du développement économique et social, assurer la protection et la restauration de la qualité de l'eau, et s'adapter aux risques d'inondations et de sécheresse qui sont une caractéristique essentielle du climat. Dans ce contexte difficile, le Maroc doit relever un défi stratégique dans le domaine de l'hydraulique en vue d'assurer son approvisionnement en eau avec régularité.

Ainsi, les orientations stratégiques de la politique nationale de l'eau dans les 30 années à venir s'articulent autour des trois piliers suivants :

- Poursuite et renforcement de la politique de développement de l'offre par la construction des barrages et l'interconnexion entre les différents systèmes hydrauliques.
- Gestion de la demande en eau qui devrait permettre des économies d'eau et surtout une valorisation conséquente des ressources en eau mobilisées.

- Préservation des ressources en eau et des écosystèmes, et amélioration de la gestion des phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier la protection de la population et des biens contre les inondations. L'eau doit être gérée dans une perspective de développement durable permettant la transition vers une économie verte, tout en satisfaisant les besoins actuels, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

Ainsi, le Plan National de l'Eau (PNE) 2020- 2050 constitue un projet de feuille de route pour affronter les défis de l'eau au cours des 30 années à venir. Ce plan est un prolongement du programme prioritaire de l'eau approuvé par SM le Roi Mohammed VI.

2.4. Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité

Le Maroc dispose d'une flore d'environ 7000 espèces et d'une faune de plus de 24.602 espèces. Cette biodiversité fait l'objet de multiples pressions : surexploitation des ressources, notamment de la pêche ; la perte d'habitat et de zones humides en raison de la déforestation et de l'urbanisation accélérée ; la pollution des biotopes de vie de cette flore et de cette faune. Ainsi, ces facteurs laissent entrevoir le risque de disparition de près de 22 % de la biodiversité nationale à l'horizon 2050 ce qui nécessite des mesures urgentes de préservation. Les espèces menacées et/ou en voie de disparition sont estimées à 1.641 espèces de la flore et 613 espèces de la faune, dont 85 espèces de poissons.

Le Maroc dispose ainsi d'un capital naturel et d'une riche biodiversifié mais qui est en état de dégradation continue. En effet, par rapport à la taille de la population, les ressources naturelles du pays sont limitées, fragiles et massivement exploitées. Les atteintes aux écosystèmes mettent en péril nombre d'habitats et d'espèces végétales et animales. Le recul mondial de la biodiversité est l'un des plus grands risques qui soit en ce XXIe siècle. Il nuit à la santé et au bien-être des personnes, à la résilience de la société et aux avancées dans la réalisation des ODD. Il soumet nos économies à un lourd tribut et rend plus difficile la résolution d'autres problèmes mondiaux comme le changement climatique.

Les écosystèmes se rapprochent des seuils critiques et des points de basculement, qui, s'ils sont franchis, provoqueront des changements persistants et irréversibles (ou très coûteux à inverser) dans la structure des écosystèmes, leur fonction et les services qu'ils assurent, ce qui pourrait engendrer de graves conséquences environnementales, économiques et sociales.

Par ailleurs, très vulnérables à l'érosion, notamment au niveau des zones arides, les sols sont et seraient également soumis à de fortes pressions, dues, notamment, aux besoins du secteur agricole. Leur dégradation se manifeste à travers la déforestation, les défrichements, les changements du couvert végétal…

En plus de certaines pratiques agricoles peu efficientes, de la croissance démographique et de l'urbanisation peu maîtrisée, la dégradation des sols pourrait réduire la surface agricole utile par habitant à 0,22 et à 0,15 hectare par personne en 2025 et à l'horizon 2050 contre 0,24 actuellement.

Conscient de l'intérêt de la biodiversité et de l'importance de ses enjeux écologiques, socio-économiques, culturels et scientifiques, le Maroc a été parmi les premiers pays signataires de la convention sur la diversité biologique en juin 1992 et l'a ratifiée le 21 août 1995.

Afin d'honorer ses engagements, le Maroc a initié plusieurs chantiers en matière de diversité biologique, aussi bien sur le plan juridique que sur le plan stratégique et technique, notamment l'évaluation nationale de la biodiversité et ses services écosystémiques, le programme national de protection et de valorisation des milieux environnementaux, en plus des projets menés avec les différents partenaires internationaux en collaboration avec les institutions nationales dans le domaine de la restauration des écosystèmes.

Par ailleurs, la Stratégie et le Plan d'Action National de la Biodiversité 2016-2020 (SPANB) a été conçue pour tenir compte d'une part, des stratégies en cours ou en prévision par les acteurs

nationaux, et d'autre part, des priorités nationales en matière de conservation et de valorisation de la biodiversité, ainsi que des préoccupations internationales exprimées dans le Plan stratégique 2011-2020 de la CDB et des Objectifs d'Aichi.
La vision et les objectifs stratégiques convenus et fixés comme fondements de la présente version de la SPANB, visent à faire de la biodiversité un pilier du développement durable et du bien-être de la société marocaine.

« À l'horizon 2030, la diversité biologique est conservée, restaurée, valorisée, et rationnellement utilisée, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, au bénéfice de tous, tout en contribuant au développement durable et au bien-être de la société marocaine », telle est la vision de cette stratégie déclinée en 6 objectifs nationaux répartis en six axes stratégiques. Le plan d'actions qui concrétise la vision ci-dessus comprend 159 actions regroupées en 26 objectifs nationaux.

2.5. Programme national de lutte contre la pollution de l'air

L'état des milieux (sol, eau, air) peut avoir une influence sur notre état de santé. Certaines maladies chroniques, respiratoires, cancers ont augmenté au cours des 30 dernières années.

La pollution de l'air qui provoque des décès prématurés et des cas de morbidité chez les adultes (cardiopathies ischémiques, accident vasculaire cérébral, cancer du poumon, broncho-pneumopathie chronique obstructive), son coût total est évalué à 9,7 millions de DH soit 1,05 % du PIB. Au total, la grande majorité des coûts est induite par la mortalité liée à la pollution de l'air extérieur (75%), notamment à Casablanca, Marrakech et Tanger, en raison de cardiopathies ischémiques, accidents vasculaires cérébraux et cancers des poumons chez les adultes.
La mortalité causée par la pollution de l'air intérieur est, quant à elle, particulièrement élevée dans les ménages ruraux utilisant les combustibles solides pour la cuisson (25% du coût total de la pollution de l'air).

La lutte contre la pollution de l'air est une priorité nationale de protection de l'environnement et de la santé des populations. La loi 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air, promulguée par le dahir 1-03-61 du 12 mai 2003, introduit des mesures qui réglementent les activités nocives pour la qualité de l'air. Des normes de qualité de l'air représentent des valeurs limites qui ne doivent pas être dépassées. Elles sont définies par le décret 2-09-286 du 8 décembre 2009 fixant les normes de qualité de l'air et les modalités de surveillance de l'air.

Un programme national de lutte contre la pollution de l'air et des plans d'action territoriaux seront élaborés afin de réduire la pollution de l'air. L'amélioration de la connaissance de l'état de la qualité de l'air, grâce au renforcement du réseau national de surveillance et à la réalisation des cadastres des émissions atmosphériques au niveau des grandes villes, représente un axe fondamental de ce programme.

2.6. Stratégie Nationale de Réduction et de Valorisation des Déchets

En tant qu'axe essentiel de l'économie circulaire, le Maroc a entrepris une série d'actions stratégiques afin de réformer le secteur de la gestion des déchets, comme : le renforcement du cadre juridique, la mise en œuvre de programmes de gestion des déchets solides, l'appui du programme national des déchets solides ménagers, le développement d'un programme directeur pour la gestion des déchets dangereux, et la réforme de la fiscalité locale.

C'est dans ce cadre que la Stratégie Nationale de Réduction et de valorisation des déchets (SNRVD) a été élaborée avec l'appui de la Coopération technique allemande (GIZ). Elle définit les objectifs et les axes stratégiques de réduction et de valorisation des déchets. Elle constitue un référentiel national et un outil d'aide à la prise de décision pour une gestion durable des déchets et la promotion de l'économie circulaire au niveau territorial.

Basée sur la vision suivante : **« Initier les pratiques de l'économie circulaire au niveau des territoires**

en développant des filières de valorisation des déchets créatrices d'emplois ».

L'objectif de la mise en œuvre d'une SNRVD est de parvenir à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles par la création de produits, services, modèles d'affaire et politiques publiques, innovants prenant en compte l'ensemble des flux tout au long de la vie du produit ou service.

La stratégie nationale de réduction et de valorisation des déchets prévoit un gisement total des déchets à l'échelle nationale de 39 millions de tonnes à l'horizon 2030. La quantité potentiellement recyclable des déchets ménagers et assimilés (DMA) est estimée à 1.4 million de tonnes dont la part réellement recyclée ne dépasse pas 340 mille tonnes, soit 6% en 2015, ajoutant que les déchets générés par les activités économiques est de 1.7 million de tonnes dont la part recyclée s'élève à 641 mille tonnes, soit un taux de recyclage moyen de 12% par rapport au total des déchets industriels produits en 2015.

L'impact des déchets industriels dangereux est estimé à environ 1 275 millions de DH soit 0,14% du PIB. Au total, le coût de la gestion des déchets est estimé à 3,7 milliards de dirhams représentant 0,4% du PIB.

La SNDD a inscrit la gestion des déchets parmi ses axes stratégiques : **« Axe stratégique 10 : Promouvoir une gestion intégrée des déchets pour mettre en œuvre une économie circulaire »**. Elle considère la gestion des déchets parmi les secteurs et activités disposant d'une haute potentialité de durabilité et présentant un caractère prioritaire en termes d'exigence de respect du développement durable.

2

Prise en compte des enjeux écologiques dans les programmes électoraux des partis politiques marocains lors des élections législatives en 2021

L'objectif de cette partie du rapport est d'analyser la prise en compte des enjeux écologiques dans les programmes électoraux des partis politiques marocains aussi bien les partis de la majorité que certains partis de l'opposition.

En effet, les dernières élections législatives au Maroc du 08 octobre 2021 ont permis à la population marocaine d'avoir un nouveau gouvernement avec une majorité constituée de trois partis :

- Rassemblement national des indépendants **(RNI)**.
- Parti Authenticité et modernité **(PAM)**.
- Parti Istiqlal **(PI)**.

En plus des partis de la majorité, la cartographie intègre aussi certains partis politiques de l'opposition :

- Union Socialiste des Forces Populaires **(USFP)** en tant que 1er parti de l'opposition et de gauche.
- Le Parti de la Justice et du Développement **(PJD)**, en tant que parti de la majorité du gouvernement sortant.
- Et d'autres partis de gauche connus par leur engagement écologique tels que : le Parti du Progrès et du Socialisme **(PPS)**, l'Alliance de la fédération de gauche **(FGD)**, le Parti Socialiste Unifié **(PSU)**.

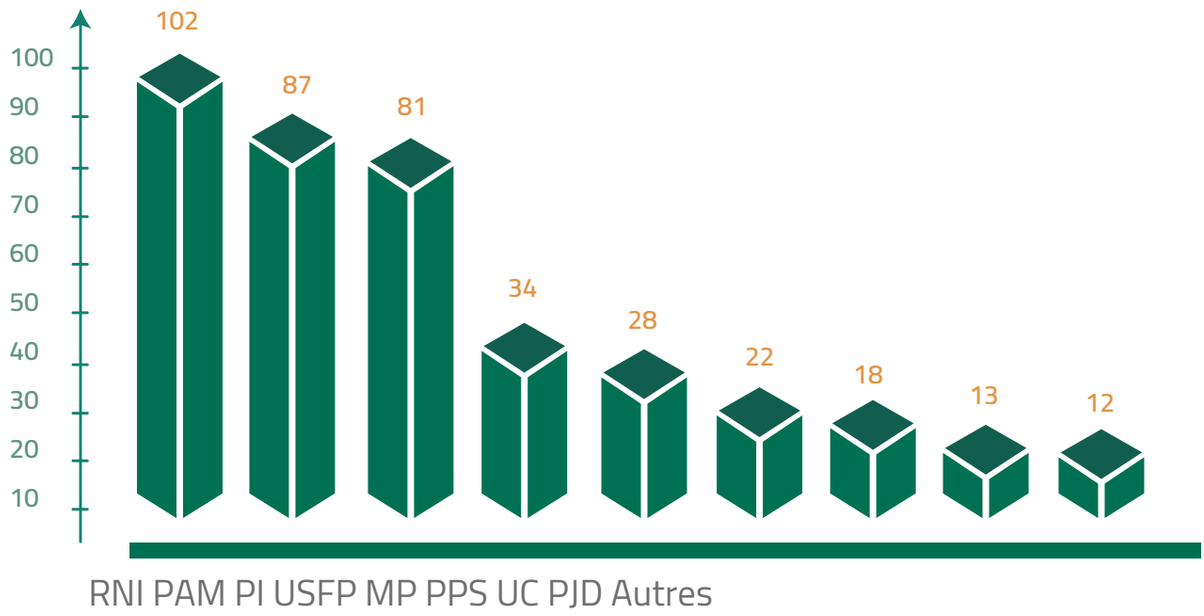

Figure 3 : Résultats des élections législatives 2021

Une lecture des différents programmes présentés par les partis politiques marocains aux élections législatives pour la période 2021-2026 nous a permis de faire ressortir les principaux engagements qui serviront de mesures pour contribuer à une transition écologique du Maroc.

Lesdits engagements sont cartographiés en se référant aux principaux enjeux écologiques et notamment les enjeux 2, 3 et 4 de la SNDD étant donné que cette dernière constitue le cadre général et référentiel national en matière d'environnement et de développement durable. Les cinq enjeux écologiques retenus pour l'analyse des engagements et mesures inscrites dans les programmes électoraux des partis politiques sont les suivants :

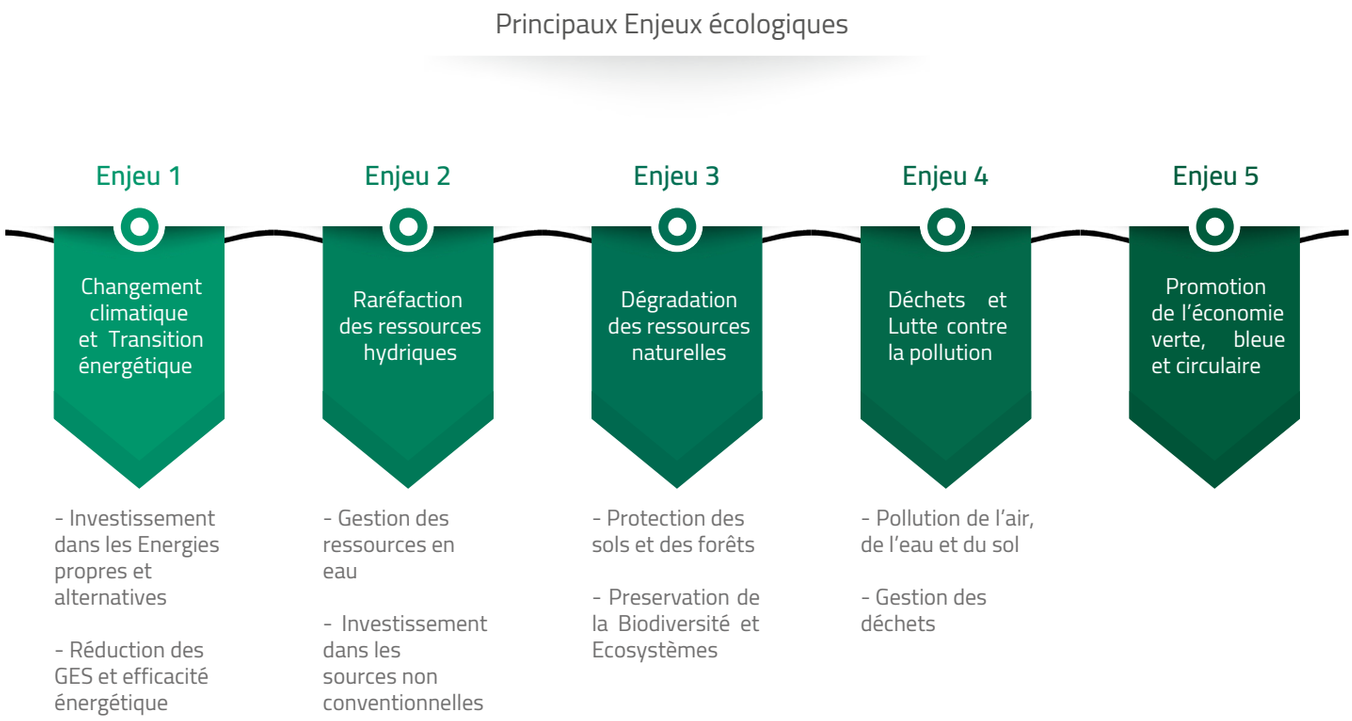

Figure 4 : Les cinq enjeux écologiques retenus

1. Enjeu écologique 1 « Changement climatique et transition énergétique »

L'analyse des engagements écologiques des partis politiques marocains, sera abordée ici à partir de deux axes :

- Investissement dans les énergies propres et alternatives
- Réduction des GES et efficacité énergétique

1.1. Analyse des engagements et mesures inscrites dans les programmes électoraux en 2021 des partis de la majorité au regard de l'enjeu écologique 1

Les axes de l'enjeu écologique 1	RNI	PI	PAM
1. Investissement dans les Energies propres et alternatives	• Aucune mesure	• Accélérer la légalisation et l'ouverture du champ de la production d'énergie renouvelable tout en permettant aux opérateurs économiques et aux familles d'en bénéficier. • Accompagner la transition énergétique des entreprises en mettant en place des dispositifs d'accompagnement, notamment au niveau des énergies renouvelables, afin de réduire la dépendance de l'étranger. • Poursuivre le plan de développement des énergies renouvelables qui permettra à notre pays de produire 52% de ses besoins en électricité à l'horizon 2030.	• Lancer un plan national de vulgarisation de l'utilisation des énergies renouvelables. • Mettre en place un système de récompense pour accompagner la transition énergétique afin d'inciter les producteurs industriels et les ménages à se tourner vers les énergies renouvelables (solaire et éolien). • Encourager les producteurs industriels, les agriculteurs et le secteur privé à mettre en place des systèmes d'autoproduction d'énergie, et permettre la réinjection d'énergies autoproduites dans le réseau public de distribution d'électricité. • Soutenir la production d'électricité bas carbone pour répondre aux besoins de l'industrie, de l'habitat, du tourisme, du dessalement de l'eau de mer, du recyclage de l'eau et des administrations publiques.
2. Réduction des GES et efficacité énergétique	• Décarboner l'industrie, protéger les exportations industrielles. • Faire du Maroc un pays leader en production à faible empreinte carbone.	• Accélérer le programme d'efficacité énergétique au niveau de l'industrie, des transports et du bâtiment.	• Accompagner le développement des réseaux de transports publics électriques (industrie automobile, transports urbains...).

1.2. Analyse des engagements et mesures inscrites dans les programmes électoraux en 2021 des partis de l'opposition au regard de l'enjeu écologique 1

Les axes de l'enjeu écologique 1	FGD	PPS	PSU	USFP	PJD
1. Investissement dans les Energies propres et alternatives	• Passer à des technologies moins chères comme les cellules photovoltaïques (environ 0,3 dirhams/ kilowatt-heure, comme c'est le cas pour le projet de KomOmbo en Égypte, contre 1,38 dirhams/ kilowatt-heure pour la chaleur solaire concentrée retenue pour les stations de la Noor A noter que les kilowattheures sont pompés dans le réseau de l'ONEE au prix de 0,85 dirhams. Promouvoir l'hydrogène vert, un nouveau carburant zéro émission très demandé. Il constitue un véritable domaine industriel d'avenir. • Ouvrir le marché de l'électricité en permettant aux entreprises solidaires marocaines (coopératives), aux collectivités territoriales et aux ménages, déjà autorisés à produire de l'électricité, de réinjecter le surplus dans le réseau public ; • Soutenir la recherche d'énergies propres. • Élaboration d'une politique d'énergies renouvelables pour les transports en commun.	• Donner une grande impulsion à la transition énergétique et adopter un véritable mix énergétique diversifié, avec l'intégration de normes de compétitivité industrielle, environnementale, technologique, sociale et économique. • Créer un système et un fonds pour soutenir les entreprises utilisant les énergies renouvelables. • Accompagner chaque choix énergétique de programmes de recherche et développement, en partenariat avec des universités qualifiées. • Préserver le rôle moteur du secteur public, et affirmer le rôle de l'Etat dans ses fonctions régaliennes de police du secteur, en garantissant l'accès aux citoyens et aux autorités à des prix équitables.	Porter le pourcentage d'énergies renouvelables à 20% de la production nationale	• Assurer le suivi de l'évaluation des ressources nationales de manière à conduire au développement et à la modernisation des énergies renouvelables, notamment pour le développement de projets d'énergie solaire et éolienne, en tenant compte des coûts et des prix du kilowatt. • Intégrer l'ingénierie et l'industrie marocaines dans la réalisation d'études et de fabrication d'équipements dans le domaine des énergies renouvelables. • Contribuer à la promotion de la recherche et du développement, de l'innovation technologique et du transfert de technologie dans le domaine des énergies renouvelables.	• Poursuite de l'augmentation de la part des énergies renouvelables et diversification des sources de production ; En stimulant l'autoproduction d'électricité à partir d'énergies renouvelables, en téléchargeant la feuille de route pour l'énergie vitale, en téléchargeant la feuille de route pour les énergies marines, en plus de doter les zones industrielles d'énergies renouvelables, et en adoptant un programme progressif pour préparer et stimuler les zones d'incubation d'investissement pour l'export; • Soutenir l'utilisation des énergies renouvelables dans les secteurs économiques, en supprimant la taxe sur la valeur ajoutée, ainsi qu'en soutenant l'utilisation des dispositifs utilisés pour les énergies renouvelables, et en obligeant l'application d'une gestion idéale en matière d'environnement et de développement durable ; • Exploiter les possibilités disponibles des nouvelles énergies telles que l'hydrogène.

2. Réduction des GES et efficacité énergétique	• Élaboration d'un programme d'appui à l'efficacité énergétique pour les entreprises.	• Encourager les modes de consommation sobres en énergie : urbanisation sur la base d'un bâtiment utilisant l'énergie solaire, transition vers l'utilisation de transports en commun à énergie propre.	• Aucune mesure	• Aucune mesure	• Développer des partenariats entre les secteurs public et privé dans les domaines de la production d'énergie, de l'industrie, de l'agriculture, de la construction et des transports durables, dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique. • Activer les mécanismes fiscaux nécessaires pour réduire les émissions de carbone, tels que la mise en place d'un mécanisme de tarification du carbone, et mise en place d'un ensemble d'incitations fiscales afin de soutenir la consommation d'énergie verte, basée sur la compensation du surcoût de la consommation d'énergie verte, et taxer la pollution résultant de la consommation énergétique traditionnelle. • Intégrer et accélérer la transformation numérique pour réduire les émissions de carbone. • Accélérer la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique.

1.3. Synthèse de l'analyse relative à l'enjeu écologique 1 « Changement Climatique et transition énergétique »

De manière générale, le consensus est visible quant à l'opportunité de mettre en œuvre des mesures visant à favoriser la transition énergétique en faveur d'un mode de croissance peu intensif en énergies conventionnelles et pour contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Le **PAM** propose des mesures très concrètes pour accélérer la transition énergétique. Dans ses 9 priorités, il s'est engagé à développer les capacités nationales dans le domaine des énergies renouvelables pour réduire les coûts et assurer la sécurité énergétique du Maroc et ce, à travers 5 mesures qui vise à encourager la mise en place des incitations pour encourager et accompagner l'utilisation des énergies renouvelables. Il incité également à généraliser le développement des modes de transports électrique pour réduire les émissions de GES. Il n'évoque par contre pas des mesures relatives à l'efficacité énergétique.

De même pour **PI** et **l'USFP** qui ont traité la question de la transition énergétique en proposant des mesures couvrant différents aspects : innovation, incitations fiscales et financières…L'USFP a poussé le niveau de détail de leurs propositions politiques en traitant la question énergétique à travers l'accélération du programme d'efficacité énergétique au niveau de l'industrie, des transports et du bâtiment. Le PI insiste aussi sur l'efficacité énergétique.

Les programmes respectifs du **FGD** et du **PPS** restent les plus ambitieux aussi bien en termes d'énergies renouvelables que d'efficacité énergétique et la réduction des GES.

S'agissant du programme du PJD il est le seul parti à avoir fait des propositions concrètes concernant des technologies diverses d'énergies renouvelables (biomasse, énergie marine, hydrogène). Son programme est plus axé sur les mesures de réduction des émissions de GES et la promotion de l'efficacité énergétique.

Le RNI, n'a inscrit aucune mesure autour des énergies alternatives qui restent occultées dans son programme électoral. Le RNI évoque plus la décarbonation de l'industrie et la réduction de l'empreinte carbone sans approfondissement de sa vision.

2. Enjeu écologique 2 « Raréfaction des ressources hydriques »

S'agissant de l'Enjeu de raréfaction des ressources hydriques, l'analyse des engagements écologiques reposera sur les deux axes suivants :

- Gestion intégrée des ressources en eau
- Investissement dans les sources non conventionnelles

2.1. Analyse des engagements/mesures inscrites dans les programmes électoraux en 2021 des partis de la majorité au regard de l'enjeu écologique 2

Les axes de l'enjeu écologique **2**	RNI	PI	PAM
1. Gestion intégrée des ressources en eau	• Aucune mesure	• Elaborer le plan national de l'eau et fixer les délais de réalisation afin d'assurer la mobilité au niveau de l'offre hydrique, diversifier l'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation et assurer la sécurité de l'eau. • Restructurer le système de gouvernance de l'eau afin d'améliorer l'efficacité et la cohésion entre les programmes et les acteurs dans la perspective de l'approvisionnement et la répartition équitable des ressources en eau entre les régions et au sein de chaque région.	• Assurer une gestion rationnelle de l'eau et la promotion de la réhabilitation de l'irrigation à plus grande échelle. • Généraliser l'utilisation de schémas d'irrigation respectueux de l'environnement, qui permettront des taux d'économie d'eau allant de 20% à 50%.
2. Investissement dans les sources non conventionnelles	• Mise en place de 3 nouveaux projets de dessalement d'eau de mer et la finalisation de 5 autres.	• Mise en place parfaite de la stratégie nationale de l'eau avec ses quatre volets : construction de barrages ; dessalement d'eau de mer; traiter les eaux usées et pluviales.	• Aucune mesure

2.2. Analyse des engagements/mesures inscrites dans les programmes électoraux en 2021 des partis de l'opposition au regard de l'enjeu écologique 2

Les axes de l'enjeu écologique **2**	FGD	PPS	PSU	USFP	PJD
1. Gestion intégrée des ressources en eau	• Construction des Barrages collinaires et lacs à faible coût dans les régions semi-arides. • Promouvoir une agriculture plus respectueuse des ressources en eau, tant quantitativement qu'en termes d'utilisation de pesticides. • Réviser la législation relative à la gestion déléguée dans le domaine de la distribution d'eau et de la désinfection liquide en vue d'introduire des dispositions relatives à l'entretien des réseaux de distribution et de désinfection. • Développer une stratégie de conservation de l'eau d'irrigation plus adaptée au contexte de stress hydrique	• Assurer la sécurité de l'eau et répondre aux besoins de la population et des différentes activités économiques, en diversifiant les sources d'approvisionnement, en développant notamment les sources non traditionnelles, telles que le dessalement de l'eau de mer ; traitement des eaux usées; rationalisation de l'utilisation des ressources en eau. • Renforcer et améliorer la gouvernance du secteur et la gestion décentralisée de l'eau, tout en renforçant les pouvoirs et les moyens des agences de bassin, en activant la police de l'eau. • Optimiser l'utilisation de l'eau pour l'irrigation, rationaliser et améliorer la gestion des nappes d'eau en partenariat et sur la base d'un contrat.	• Planifier un programme de gestion stratégique de l'eau pour protéger ses ressources et sa qualité.	• Assurer l'intégration et la cohérence des programmes et politiques d'aménagement du territoire national, de l'eau et de l'environnement, en continuant à mettre en place des mécanismes de contrôle et de coordination au sein du secteur de l'eau, tout en assurant l'harmonie/convergence de tous. • Construire des barrages pour pouvoir stocker le plus d'eau de surface possible compte tenu du potentiel mobilisable. • Initiation et construction d'autoroutes permettant le transport de l'eau des bassins excédentaires du nord (Tanger, Lokos, Sebou, bassins côtiers de la Méditerranée) aux bassins qui souffrent d'un déficit en Centre et sud-est du Maroc. • Poursuivre le programme de conversion des systèmes d'irrigation (50 000 hectares par an) vers des systèmes plus économes en eau et innovants, qui nous permettront d'économiser plus de 2,5 milliards de mètres cubes d'eau. • Encourager l'adoption de systèmes d'irrigation collectifs pour la petite et moyenne hydroélectricité.	• Aucune mesure

		• La mise en œuvre effective du plan d'adaptation aux changements climatiques, et le développement d'un système de prévention et de gestion des inondations.		• Obligation d'accorder des incitations financières pour l'utilisation du pompage solaire un engagement à adopter un système d'irrigation économe en eau, afin d'assurer l'efficacité croisée. • Orienter les choix des systèmes de production agricole et des modes de production par des mesures incitatives, notamment pour les zones fragiles. • Reconsidérer les autorisations de forage des puits en renforçant les restrictions associées à l'autorisation de l'appareil de forage et en imposant des amendes et pénalités financières qui en découlent. • Encourager, par des mesures incitatives, l'utilisation des puits collectifs, parallèlement au durcissement des restrictions sur les puits individuels et à l'interdiction d'utiliser l'eau des puits sans certificat de qualité sanitaire.	
2. Investissement dans les sources non conventionnelles	• Diversification des sources d'eau par la mise en place d'usines de dessalement d'eau de mer et de traitement des eaux usées sanitaire.	• Aucune mesure	• Développer une méthodologie pour généraliser l'épuration des eaux usées dans les usines intégrées et les réutiliser dans les activités agricoles.	• Investir dans des projets de dessalement d'eau (eau de mer et eau relativement salée) pour répondre aux besoins en eau des villes côtières et rediriger leurs parts des barrages vers les villes centrales, les zones rurales et certaines zones agricoles.	• Investir dans la recherche et l'innovation pour valoriser les services marins : biotechnologies, énergies marines et renouvelables, ainsi que les activités de dessalement de l'eau ;

2.3. Synthèse de l'analyse relative à l'enjeu écologique 2 « Raréfaction des ressources hydriques »

Hormis le RNI et le PJD, la question de la gestion intégrée des ressources en eau figure dans le programme des tous les partis. Ils ont tous inscrit des mesures visant la valorisation des ressources en eau, leur préservation et leur rationalisation. Néanmoins, ce sont les partis de l'opposition notamment le PSU, la FGD et surtout l'USFP qui présentent un enagement fort avec des mesures détaillées et ambitieuses. Les trois partis insistent sur l'optimisation de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture et la conversion des systèmes d'irrigation vers des systèmes plus économes en eau et innovant pour faire face au stress hydrique.

Le PI est le seul qui évoque le plan national de l'eau (qui est d'ailleurs déjà élaboré) et qui mériterait d'être opérationnalisé par le nouveau gouvernement.

Hormis le PAM, le PPS et le PJD, l'investissement dans les eaux non conventionnelles est bien pris en compte dans tous les programmes de partis (le RNI, le PI, USFP et le FGD), alors que le RNI n'évoque que la question de dessalement pour cet enjeu. Différentes mesures sont proposées en matière de dessalement d'eau de mer, de traitement des eaux usées sanitaire.

Le PJD a fait des propositions de recherche et innovation technologique en faveur des ressources hydriques.

3. Enjeu écologique 4 « Dégradation des ressources naturelles »

Pour l'enjeu 4, l'analyse des engagements écologiques des partis politiques marocains sera abordée à travers deux axes :

- Protection des sols et des forêts
- Préservation de la biodiversité et des écosystèmes

3.1. Analyse des engagements et mesures inscrites dans les programmes électoraux de 2021 des partis de la majorité au regard de l'enjeu écologique 4

Les axes de l'enjeu écologique 4	RNI	PI	PAM
1. Protection des sols et des forêts	• Aucune mesure	• Le développement des activités liées à la forêt : valorisation des produits forestiers, exploitation du bois et des plantes aromatiques et médicinales.	• Renforcement des programmes de lutte contre la désertification et la détérioration du couvert forestier et de protection des zones agricoles en zone sèche ou contre l'érosion des sols. • Création d'un programme d'aide pour soutenir les nouvelles cultures plus compétitives. • Le renforcement des programmes de formation et de sensibilisation aux nouvelles technologies pour une agriculture respectueuse de l'environnement, notamment la valorisation des eaux et des sols, et la formation aux nouveaux modèles industriels et commerciaux.

2. Préservation de la biodiversité et des écosystèmes	• Aucune mesure	• Aucune mesure	• Élaborer un plan d'amélioration des conditions de vie des habitants des zones sensibles (montagnes, oasis, côtes...), et de consolider leur résistance aux fluctuations climatiques. • Généraliser l'utilisation de matériaux locaux dans la construction dans les zones écologiquement sensibles (montagnes, côtes, oasis).

3.2. Analyse des engagements et mesures inscrites dans les programmes électoraux 2021 des partis de l'opposition au regard de l'enjeu écologique 4

Les axes de l'enjeu écologique **4**	FGD	PPS	PSU	USFP	PJD
1. Protection des sols et des forêts	• Lutter contre la désertification et l'ensablement par une politique agricole appropriée. • Intégrer des espaces verts dans les études de nouveaux pôles urbains à raison de pas moins de 6 mètres carrés par habitant (actuellement moins d'un mètre carré par habitant). • Verdir les centres urbains existants.	• Conservation et gestion durable des forêts, avec des mécanismes institutionnels en place pour la coordination, le suivi et l'évaluation.	• Généralisation des parcs et des ceintures vertes dans toutes les villes et tous les quartiers dans le but d'atteindre cinq mètres carrés d'espaces verts pour chaque citoyen. • Plaider auprès des institutions, groupements et autorités pour doubler la plantation d'arbres et étendre les espaces verts dans les plans d'aménagement.	• Promouvoir les zones reculées et fragiles et reconnaître leur rôle dans la préservation des sols et des écosystèmes.	• Aucune mesure
2. Préservation de la biodiversité et des écosystèmes	• Accompagnement et formation des agriculteurs aux principes de la biodiversité agricole.	• Aucune mesure	• Initier un plan urgent de protection des oasis et de lutte contre la désertification et lancer un programme de plantation de cinq millions de palmiers.	Renforcer l'action gouvernementale en faveur des écosystèmes fragiles aux enjeux stratégiques, notamment es oasis et les zones	• Aucune mesure

			• Elaborer un plan de protection de la diversité environnementale et animale par la généralisation des réserves naturelles dans toutes les régions. • Empêcher le dragage et le pillage des sables des plages et des rivières en raison de la destruction de l'environnement.	montagneuses et défavorisées en général ; par la mise en place d'un système permanent de soutien financier gouvernemental couplé à la nécessité de le préserver de la désertification et de la détérioration.	

3.3. Synthèse de l'analyse relative à l'enjeu 4 « Dégradation des ressources naturelles »

Hormis le RNI et le PJD, qui n'ont proposé aucune action, l'enjeu relatif de protection des forêts et des sols et la préservation de la biodiversité a bien été intégré dans les programmes de tous les partis en instant pour certains (PAM, USFP, PSU) plus sur les écosystèmes fragiles et les zones sensibles telles que les oasis, les montagnes et zones côtières. D'autres partis (PSU et le FGD) insiste sur le développement des espaces verts. La protection des sols est abordée à travers l'incitation à l'adoption des bonnes pratiques agricoles (FGD et USFP).

Le PAM indique la préservation de la forêt marocaine naturelle et le renforcement des programmes de lutte contre la désertification et la détérioration du couvert forestier.

Le programme du PI reste très timide concernant cet enjeu avec une seule mesure plus économique qu'écologique relative à la valorisation des produits forestiers et l'exploitation du bois et des plantes aromatiques et médicinales.

Enfin, le RNI, le PI et PPS n'inscrivent aucune mesure relative à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

4. Enjeu écologique 4 « Déchets et Pollution »

L'enjeu 4 pour l'analyse des engagements écologiques des partis politiques marocains sera abordé autour de deux axes :

- Pollution de l'air
- Gestion des déchets

4.1. Analyse des engagements et mesures inscrites dans les programmes électoraux en 2021 des partis politiques de la majorité au regard de l'enjeu 4

Les axes de l'enjeu écologique 5	RNI	PI	PAM
1. Lutte contre la pollution	• Aucune mesure	• Aucune mesure	• Aucune mesure

2. Gestion des déchets	• Aucune mesure	Diffuser et soutenir la gestion responsable des déchets tout en les valorisant dans la plupart des villes et villages, en veillant à protéger l'environnement de la pollution, et en réhabilitant et usant d'équité à l'égard des travailleurs dans ce domaine par l'organisation de leurs professions au sein d'associations et d'auto-entrepreneurs, et en leur permettant d'avoir une couverture.	• Aucune mesure

4.2. Analyse des engagements/mesures inscrites dans les programmes électoraux en 2021 des partis politiques de l'opposition au regard de l'enjeu 4

Les axes de l'enjeu écologique **4**	FGD	PPS	PSU	USFP	PJD
1. Lutte contre la pollution	• Créer une taxe sur la pollution. • Interdire les pesticides les plus dangereux, notamment les néonicotinoïdes et les herbicides à base de glyphosate.	• Développer des structures d'épuration des liquides, pour pallier le retard d'épuration des eaux usées, notamment en milieu rural, et les réutiliser.	• Activer la loi 13.03 relative à la lutte contre la pollution de l'air et la loi activant le principe global « pollueur-payeur » établi par la déclaration de Rio de Janeiro en 1992. • Empêcher la polarisation des industries de production de colorants et la destruction de l'environnement qui en résulte et éliminer les pratiques non environnementales des entreprises internationales, nationales et publiques.	• Généraliser le raccordement aux eaux usées pour nettoyer, préserver les ressources et protéger la santé des citoyennes, en suivant une politique volontariste en lien avec le programme national d'assainissement liquides et de traitement des eaux usées. • Protection et réhabilitation des eaux souterraines dans le but de reconstituer les réserves. • Protection du domaine public de l'eau contre les rejets pouvant lui nuire : l'état des eaux usées liées	• Augmenter le taux de raccordement au réseau d'assainissement dans les centres ruraux, et le taux d'assainissement au niveau national, tel que prévu dans le programme national d'assainissement par dissolution liquide et traitement des eaux usées. • Activation du programme national sur la qualité de l'air. • Mise en œuvre du programme national de lutte contre la pollution industrielle.

			• Exonération de l'impôt sur les bénéfices investis dans des investissements pour la protection et l'assainissement de l'environnement.	aux activités artisanales, industrielles et domestiques sans traitement et autres. • Sanctionner tout délit de pratiques polluantes ou pollution industrielles des cours d'eau, des rivières ou des nappes phréatiques, en veillant à la stricte application des dispositions de la loi 15-36, notamment celles relatives au principe « pollueur-payeur » et autres. • Fournir à chaque agence de bassin hydraulique des systèmes de détection, de surveillance, d'alerte et d'information liés aux inondations, pluies torrentielles et autres catastrophes liées à l'eau, ainsi que sa gestion. • Augmenter la production avec rationalisation (moins d'eau, moins de pesticides, moins de pollution, moins d'engrais).	

2. Gestion des déchets	• Réhabilitation et développement des décharges illégales existantes et modernisation du secteur à travers le développement des centres de tri, de recyclage et de valorisation et du nettoyage des sites concernés par les rejets toxiques des décharges ; • Atteindre un taux de collecte des ordures ménagères de 100 % d'ici 2030 • Lutte contre l'importation de déchets étrangers et le transfert des industries produisant des déchets dangereux vers le Maroc. • Développer et accompagner la politique des modes de consommation de quartier et lutter contre le gaspillage alimentaire.	• Développer et encourager le traitement et le recyclage des déchets solides, organiser et réhabiliter les décharges publiques. • Stimuler la consommation responsable et lutter contre toutes les formes de gaspillage.	• Mise en place d'un programme d'urgence pour la gestion des déchets solides ménagers et leur réutilisation contrôlée en agriculture. • Mise en place de plans de prévention des déchets médicaux et de leur traitement avec les normes et méthodes requises.	• Aucune mesure	• Augmenter le pourcentage de professionnalisation de la collecte des déchets dans les centres urbains à 98%. • Augmenter le taux de traitement des déchets au sein des centres d'épuration et de valorisation des déchets pour atteindre 80%, avec la généralisation du recyclage des déchets ménagers et industriels, ainsi que la préparation de centres régionaux de traitement des déchets dangereux.

4.3. Synthèse de l'analyse relative à l'enjeu 4 « Déchets et pollution »

Ce sont principalement les partis de l'opposition qui ont le plus intégré cet enjeu 4 dans leurs programmes respectifs. Des mesures relatives à la lutte contre la pollution de l'eau, de l'air sont proposées notamment le traitement des eaux usées et la gestion des déchets solides. Aussi, ils ont évoqué la question de la promotion des modes de consommation et de production durables pour la réduction des déchets et la protection de l'environnement.

Le PSU est néanmoins le seul qui évoque le cadre réglementaire en proposant d'activer la loi 13.03 relative à la lutte contre la pollution de l'air et la loi activant le principe global «polluer-payeur». Les mesures proposées par l'USFP sont plus focalisées sur la lutte contre la pollution des eaux et les questions d'assainissement liquide. Il n'a proposé aucune mesure relative à la gestion des déchets.

Le FDG le PJD, en plus de l'amélioration de la collecte et le traitement des déchets et insistent sur la promotion des filières de recycla et de valorisation

Par contre, cet enjeu est occulté par les partis de la majorité (RNI, PAM). Seul le PI qui a inscrit une mesure générale liée à la gestion responsable des déchets et leur valorisation. Il a surtout évoqué la question de l'équité à l'égard des travailleurs dans ce domaine par l'organisation de leurs professions au sein d'associations et d'auto-entrepreneurs, et en leur permettant d'avoir une couverture sociale.

5. Axe transversal à l'intégration des enjeux écologiques: la gouvernance environnementale

La gouvernance environnementale est un concept de l'écologie politique qui se réfère à l'institutionnalisation et aux processus de prise de décision impliqués dans le contrôle et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles afin d'atteindre les objectifs de la politique environnementale nationale et la promotion de la transition écologique et par conséquent relever ses défis.

L'analyse des programmes des partis politiques lors des élections de 2021 au Maroc révèle qu'aucun parti de la majorité (RNI, PI, PAM) n'a évoqué cette question de gouvernance environnementale dans son programme électoral.

Quant aux partis de l'opposition, hormis la FGD, tous les autres partis de gauche lui ont accordé une grande place.

Pour le PPS

- Soutenir la gouvernance environnementale, principalement à travers la mise en place d'un grand ministère en charge de l'environnement, dont l'une des missions les plus importantes est l'élaboration participative d'une politique gouvernementale cohérente et sa mise en œuvre, et l'amélioration et l'adaptation du cadre légal, réglementaire et financier.
- Donner la priorité à l'activation de la loi relative à l'étude d'impact sur l'environnement.
- L'engagement de l'État à être exemplaire et à optimiser les projets environnementaux, en renforçant la transparence et la communication sur les grands projets structurants et leurs impacts sur l'environnement.

Pour le PSU

- Promouvoir le respect des engagements internationaux du Maroc, notamment la réalisation des objectifs du troisième millénaire et de leurs chartes internationales et des résultats des forums mondiaux sur le climat et l'environnement.

- Préparer des programmes intégrés pour protéger et gérer l'environnement et évaluer les risques économiques résultant du changement climatique.

- Créer des institutions concernées par la recherche scientifique et la formation dans le domaine de l'environnement et préparer les cadres qualifiés pour cela.

Pour l'USFP

- Mise en place d'une institution nationale de gestion des décharges qui œuvre en appui aux collectivités et groupements locaux dans le domaine du traitement des déchets solides et de la lutte contre les décharges sauvages.

- Renforcer le rôle des associations travaillant sur le terrain en renforçant leurs capacités et en augmentant le soutien financier qui lui est assigné.

- Sensibiliser les jeunes à l'environnement à travers des programmes éducatifs.

- Développer un système de partenariat et de coopération avec les établissements universitaires et les centres scientifiques dans diverses disciplines afin d'encourager la recherche scientifique à contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable.

Pour le PJD

- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable.

- Renforcer les rôles du comité de suivi et accompagnement de cette stratégie.

- Mise en place d'un comité pour suivre le rythme des objectifs de développement durable.

- Soutenir l'innovation pour atteindre les Objectifs de développement durable.

- Développer et activer le système de normes de normalisation approprié dans les domaines de l'économie verte et du développement durable, et renforcer le rôle de l'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR) et des institutions chargées de l'accréditation dans le développement de ce système

Pour la FGD

- Intégrer la dimension environnementale dans les études de projet.

3

Comparaison des engagements écologiques entre les programmes gouvernementaux 2016-2021 et 2021-2026

1. Rappel des engagements du Programme gouvernemental 2021-2026

Le programme gouvernemental issu des élections de 2021 s'est appuyé sur les programmes des 3 partis qui constituent la majorité et représente le cadre contractuel avec le parlement et les citoyens.

L'élaboration du programme gouvernemental s'est également inspirée des orientations du Nouveau Modèle de Développement (NMD) établi par la commission mandatée par Sa Majesté le Roi. Ce dernier insiste sur la nécessité d'une souveraineté nationale dans les domaines alimentaire, sanitaire et énergétique, pour que le pays soit **«plus apte encore à poursuivre son processus de développement et à relever les défis extérieurs»**.

Le programme gouvernemental 21-26 vise à réaliser la transformation économique et sociale qui tire son essence des hautes directives royales basées sur la promotion des valeurs de cohésion sociale, d'égalités des chances, d'efficacité et de transparence. Il consiste également à mettre en œuvre le contenu du nouveau modèle de développement.

Ci-dessous les 10 engagements du programme gouvernemental :

- Création d'au moins un million de postes d'emploi net au cours des cinq prochaines années.
- Augmentation du taux d'activité des femmes de plus de 30% au lieu de 20% actuellement.
- Mise en œuvre de la protection sociale globale.
- Protection et élargissement de la classe moyenne et création des conditions socioéconomiques favorables à l'émergence d'une classe agricole moyenne dans le monde rural.
- Mobilisation du système éducatif, toutes composantes confondues, pour placer le Maroc dans le Top 60 des meilleurs pays dans le monde en la matière (contrairement aux derniers classements dans la majorité des indicateurs mondiaux).
- Mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe, notamment à travers la création d'un fonds spécial doté d'un milliard de dirhams d'ici 2025.
- Amélioration progressive des équilibres macroéconomiques du Royaume.

On constate qu'il n'y a aucune référence explicite aux questions environnementales ou écologiques dans les 10 engagements du programme gouvernemental.

> Ce programme reste un programme non chiffré sans précision des budgets et les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs tracés. Cette étape est concrétisée au niveau de la loi de finance qui suit la constitution du gouvernement et qui est votée au niveau du parlement selon un consensus entre toutes les parties prenantes.

2. Analyse de la prise en compte des enjeux écologiques dans les deux programmes gouvernementaux 2016-2021 et 2021-2026

Après une lecture approfondie des programmes gouvernementaux, le tableau ci-dessous permet d'avoir une analyse comparative entre les deux programmes 2016-2021 et 2021-2026 en référence aux enjeux écologiques prédéfinis.

Enjeu	Programme 2016-2021 « Le renforcement du développement durable et la mise à niveau environnementale »	Programme 2021 2026 « Une gouvernance au service du citoyen et une gestion efficace »
	Axes et actions	
1. Changement climatique et transition énergétique	**Le renforcement de la politique nationale en matière de changement climatique.** **Consécration du modèle marocain dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficience énergétique :** • Le renforcement de la politique nationale en matière de changement climatique. • La mise en œuvre et l'accélération des plans des énergies renouvelables, conformément aux hautes directives royales, et ce, pour porter la part des énergies renouvelables de 42% de la capacité prévue en 2020 à 52% de la capacité à l'horizon 2030. • Le parachèvement de l'élaboration de la stratégie nationale de l'efficacité énergétique, et la mise en œuvre de la première tranche de cette stratégie dans le cadre d'un contrat-programme pour la période 2017 – 2020, entre l'Agence marocaine de l'efficacité énergétique, le gouvernement et les collectivités territoriales. • La création de mécanismes pour l'encouragement de l'utilisation des énergies renouvelables par les citoyens et les entreprises et l'encouragement des investissements dans ce domaine. • La mobilisation de l'assiette foncière nécessaire à la réalisation des différents projets énergétiques stratégiques	• Accélérer la mise en œuvre du programme de la transition énergétique notamment ses activités relatives aux énergies renouvelables et le plan de l'hydrogène vert.
2. Raréfaction des ressources hydriques	**Développement de l'offre hydrique :** • L'adoption du plan national de l'eau et la mise en œuvre de ses programmes ; • La gestion de la demande en eau par l'augmentation du rendement des réseaux de distribution de l'eau potable, la poursuite de la transformation des systèmes d'irrigation traditionnels en systèmes d'irrigation localisée, pour 50.000 hectares annuellement. • Le développement de l'offre hydrique et la poursuite du renforcement des infrastructures.	**Gestion équitable et responsable des ressources en eau :** • Restructurer le système de gouvernance de l'eau pour améliorer l'efficacité et l'harmonie. • Une mise en œuvre rigoureuse du programme pour la construction de barrages, le dessalement de l'eau de mer, le traitement des eaux usées et pluviales.
3. Dégradation des ressources naturelles	• Aucune mesure	• Développer des contrats pour des programmes régionaux dans le but de préserver l'environnement et la diversité écologique.

4. Déchets et Pollution	• La poursuite du programme de mise à niveau des décharges non contrôlées. • L'accélération de la mise en œuvre des plans nationaux pour les déchets solides et industriels et l'augmentation du taux de collecte à 90%, l'accélération des plans nationaux d'assainissement solide et liquide et le traitement des eaux usées pour atteindre un taux de 60% à l'horizon 2020 ; • La mise à la disposition des communes du soutien financier nécessaire pour le développement du transport collectif interurbain de manière respectueuse de l'environnement ; • Le renforcement des moyens financiers dédiés à la lutte contre la pollution industrielle, notamment ceux mobilisés dans le cadre du Fonds de dépollution industrielle, ainsi que le mécanisme volontaire de dépollution industrielle hydrique. • L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national de lutte contre la pollution de l'air. • La mise en œuvre et le renforcement des mécanismes de détection, de suivi et de surveillance de l'environnement, particulièrement l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable, ainsi que l'accompagnement des observatoires régionaux.	• Généraliser et appuyer la gestion responsable des déchets et leur valorisation dans les milieux urbain et rural.
5. Gouvernance environnementale	**La mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable et de la mise à niveau environnementale.** • La mise en œuvre des dispositions de la loi cadre portant code national de l'environnement et du développement durable. • L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable et le renforcement du cadre institutionnel relatif au développement durable. • L'appui et la mise en œuvre du Fonds national de l'environnement et du développement durable. • L'élaboration de plans de développement régionaux et provinciaux, basés sur l'économie verte. • La mise en œuvre et le renforcement des mécanismes de détection, de suivi et de surveillance de l'environnement, particulièrement l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable, ainsi que l'accompagnement des observatoires régionaux.	**Accélération de la transition environnementale :** • Développer des contrats pour des programmes régionaux dans le but de promouvoir l'économie verte ;

3. Analyse comparative entre les deux programmes gouvernementaux

Le programme du gouvernement se veut une feuille de route et un ensemble d'actions et mesures destinées à préciser le mode d'opérationnalisation et de mise en œuvre des politiques publiques, des lois, stratégies et programmes relatifs à tous les secteurs et enjeux de la société (économiques, sociaux et environnementaux).

Concernant les enjeux écologiques, l'analyse comparative des programmes des deux gouvernements marocains 2016-2021-2021-2026, montre bien la continuité dans les orientations de l'actuel gouvernement 2021-2026 mais les mesures restent très générales et génériques.

Néanmoins, le constat est clair : sur le plan écologique, le programme du précédent gouvernement est beaucoup plus ambitieux avec des mesures concrètes et des actions détaillées concernant toutes thématiques environnementales.

Sur le plan climatique, on constate que le nouveau gouvernement poursuivra la mise œuvre de la politique climatique adoptée et les différents chantiers initiés à travers l'accélération de la mise en œuvre du programme de la transition énergétique notamment ses activités relatives aux énergies renouvelables et le plan de l'hydrogène vert.

Les deux programmes accordent une importance particulière à la mobilisation du potentiel national en énergies renouvelables en vue de réduire la dépendance énergétique, diversifier les sources de production de l'énergie, diminuer son coût et améliorer l'efficience énergétique.

Quant à la question de l'eau, elle figure parmi les priorités des deux programmes qui ont adopté des mesures pour veiller à anticiper et à faire face aux menaces de déséquilibre entre la demande croissante d'eau et l'offre. Le nouveau programme 2021-2026 s'est ainsi engagé sur la rationalisation de l'utilisation de l'eau et la poursuite de la mobilisation des ressources hydriques.

De même, les deux programmes ont accordé une attention au volet de la pollution et déchets à travers la généralisation et l'appui de la gestion responsable des déchets et leur valorisation dans les milieux urbain et rural.

Toutefois, l'ancien gouvernement a omis la question de dégradation des ressources naturelles et n'a inscrit aucune mesure dans ce sens. Par contre le nouveau gouvernement a poussé la réflexion et a programmé le développement des contrats pour des programmes régionaux dans le but de préserver l'environnement et la diversité écologique consolidant ainsi l'effort de l'Etat en matière de déconcentration et de régionalisation avancée.

Les deux gouvernements sont déterminés à mettre en place les bases du développement durable et la préservation de l'environnement et des richesses naturelles à travers la promotion de l'économie verte.

4

Alignement des engagements écologiques des partis marocains avec les orientations du NMD

1. Le tournant : Le Nouveau Modèle de Développement (NMD)

Conscient de ces défis, le Maroc s'est engagé, sous les Hautes Directives Royales, dans un chantier de refonte de son modèle de développement, ce qui lui permet de disposer d'un cadre prospectif adéquat pour tracer son itinéraire de développement durable et donner, ainsi, une nouvelle impulsion à la dynamique de réformes et de stratégies, déjà engagées ou prévues, en faveur de l'accélération de la mise en œuvre des ODD.

Le rapport du Nouveau Modèle de Développement (NMD) est une réponse au mandat que Sa Majesté Le Roi a confié à la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement (CSMD) mise en place en novembre 2019. Il dresse les contours d'un nouveau modèle qui définit une ambition nationale et propose un chemin du changement crédible et réalisable.

Le NMD s'appuie sur les acquis du Royaume et puise sa matière dans une démarche d'écoute et de consultation inédite par son ampleur. A cet effet, le mandat selon les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi, assigné à la CSMD se base sur une réflexion :

- de portée **stratégique**, centrée sur l'identification et la résolution de problématiques systémiques à l'origine de l'essoufflement du rythme de développement ;
- à caractère **global et intégré**, appréhendant le développement dans ses multiples dimensions (institutionnelle, économique, sociale, territoriale et environnementale), en cohérence avec les principes et les valeurs prônés par la Constitution du Royaume ;
- de nature **prospective**, tenant compte des évolutions de moyen-long terme du contexte national et international ;

et surtout, **centrée sur le citoyen**, en cohérence avec la réalité du pays, son potentiel et ses particularités, et déclinable de manière concrète **« en spécifiant les objectifs fixés, les leviers de changement proposés et les mécanismes de mise en œuvre retenus »**

L'atteinte de cette ambition exige de relever simultanément cinq objectifs de développement interdépendants et complémentaires, que sont la prospérité, la capacitation (empowerment), l'inclusion, la durabilité, et le leadership régional dans des domaines ciblés, à travers des paris d'avenir audacieux.

Pour atteindre son ambition et ses objectifs fondamentaux, le NMD propose **quatre principaux axes de transformation** :

1. Vers une économie productive et diversifiée créatrice de valeur et d'emplois de qualité.

2. Vers un capital humain renforcé et mieux préparé pour l'avenir.

3. Vers des opportunités d'inclusion pour tous et un lien social consolidé.

4. **Vers des territoires durables et résilients, lieux d'ancrage du développement.**

Un Maroc Durable, où les ressources sont préservées, dans tous les territoires :

La durabilité des ressources et la protection de la biodiversité sont nécessaires pour faire face aux risques et menaces générés par le changement climatique et par l'activité humaine. Le Royaume est en effet fortement exposé à ces risques et à leurs impacts, notamment à travers les pressions sur les ressources hydriques, l'altération des bases productives de l'agriculture, et d'écosystèmes de biodiversité.

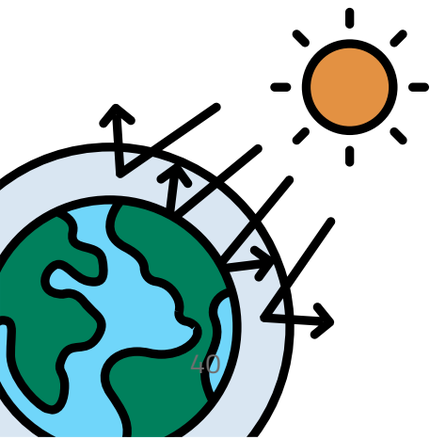

La principale orientation du NMD en matière d'écologie et environnement concerne :
Le choix stratégique 4. « Préserver les **ressources naturelles et renforcer la résilience des territoires au changement climatique ».**

Le défi de la durabilité consacre la responsabilité collective envers le capital naturel et le climat, en tant que biens communs, et envers les générations futures.

2. Orientations écologiques du NMD

Le diagnostic réalisé dans le cadre du NMD a relevé les principaux enjeux écologiques :

- De fortes pressions baissières sur les ressources en eau, qui nécessitent une action urgente.
- Un patrimoine forestier qui fait face à de nombreux défis.
- Le littoral marocain : des richesses halieutiques fortement menacées et faiblement valorisées.
- Une biodiversité riche, mais menacée d'extinction.
- Le changement climatique : un facteur aggravant, mettant sous pression la soutenabilité des ressources naturelles.
- Une gouvernance du développement durable et des ressources naturelles menée en silos, et qui peine à être implémentée.
- Une gouvernance et un financement du secteur de l'eau qui souffrent de défaillances structurelles. Des capacités limitées pour faire face aux défis du changement climatique.
- Faible mobilisation du potentiel de l'économie verte et bleue.

Ainsi, une ambition et des objectifs ont été fixés : **« Le droit du citoyen de vivre dans un environnement sain est préservé, à travers une gestion des ressources naturelles rationnelle et climato-sensible »** avec des cibles à horizon 2035:

- Augmenter significativement la part des eaux usées épurées dans le total de l'eau (potable, agricole, industrielle et touristique).
- Augmenter considérablement la part de l'eau dessalée dans le total de l'eau (potable, agricole, industrielle et touristique).
- Accroître la part de l'économie verte et l'économie bleue dans le PIB.
- Entretenir le patrimoine forestier et élargir les surfaces boisées.

- **Renforcer la politiques de lutte contre les changements climatiques et da déclinaison au niveau des politiques publiques.**

Mettre en oeuvre « Plan Climat National » pour l'adaptation des territoires et de l'économie face aux effets des changements climatiques, et l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre (GES)

- **La gouvernance des ressources naturelles par la mise en oeuvre de la SNDD.**

Le secteur public devra y adhérer pleinement en vertu du « Pacte de l'exemplarité de l'Administration » en matière de durabilité

- **Développer les économies verte et bleue.**

Une attention particulière devra être accordée au développement des filières industrielles vertes. S'agissant de l'économie bleue, le Maroc gagnera à mobiliser les gisements d'opportunités de ce créneau porteur, au vu de sa vocation de nation maritime

- **Valoriser l'eau en cohérence avec sa rareté.**

Dans ce sens, l'agence ANGE pourra être chargée de traiter la question de l'eau selon une approche intégrée de l'amont à l'aval. Elle définira l'allocation des ressources en eau conformément aux orientation du CSEC

- **Consolider les efforts de conservation du patrimoine forestier.**

Compte tenu des changements climatiques, les forêts marocaines seront aménées à jouer, plus que jamais, un rôle d'amortisseur des contraintes climatiques qui les place inéluctablement comme leviers de résilience climatique

- **Réduire la pression des activités agricoles sur les ressources hydriques.**

L'ANGE encouragera l'adoption de normes et critères de mobilisation, de prélèvement et d'utilisation de l'eau brute ou traitée, notamment pour les secteurs fortement consommateurs d'eau comme l'agriculture

Figure 5. Les principales orientations stratégiques écologiques du NDM

3. Analyse comparative des engagements des partis politiques au regard des orientations écologiques du NMD

Il ne fait aucun doute que l'adoption par le pays de ce nouveau modèle de développement a constitué un tournant et une variante auxquels se sont référés la majorité des partis politiques dans l'élaboration et la formulation de leurs programmes électoraux pour la période 2021-2026 considérant que le modèle de développement constituera un cadre général et global qui comprend les grands choix d'orientations des politiques de développement à différents niveaux politique, économique, social et culturel.

Rappelons que le Nouveau Modèle de Développement a établi plusieurs axes et recommandations pour parachever la transition écologique et assurer la résilience et les capacités d'adaptation face aux impacts des changements climatiques formulés au niveau du **choix stratégique n°4 : « Préserver les ressources naturelles et renforcer la résilience des territoires au changement climatique ».**

Dans le tableau suivant, on présentera les principales mesures proposées par les programmes électoraux qui peuvent répondre aux ambitions et aux cinq orientations écologiques du NMD (voir schéma ci-dessous) et par conséquent contribuer à sa mise en œuvre.

3.1. Analyse des engagements et mesures inscrites dans les programmes électoraux en 2021 des partis de la majorité au regard des orientations écologiques du NMD

Orientations écologiques du NMD	RNI	PI	PAM
1. Valoriser l'eau en cohérence avec sa rareté	• Mise en place de 3 nouveaux projets de dessalement d'eau de mer et la finalisation de 5 autres.	• Elaborer le plan national de l'eau et fixer les délais de réalisation afin d'assurer la mobilité au niveau de l'offre hydrique, diversifier l'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation et assurer la sécurité de l'eau. • Restructurer le système de gouvernance de l'eau afin d'améliorer l'efficacité et la cohésion entre les programmes et les acteurs dans la perspective de l'approvisionnement et la répartition équitable des ressources en eau entre les régions et au sein de chaque région. • Mise en place parfaite de la stratégie nationale de l'eau avec ses quatre volets : construction de barrages ; dessalement d'eau de mer ; traiter les eaux usées et pluviales.	• Assurer une gestion rationnelle de l'eau et la promotion de la réhabilitation de l'irrigation à plus grande échelle.

2. Réduire les pressions des activités agricoles sur les ressources hydriques	• Aucune mesure	• Aucune mesure	• Le renforcement des programmes de formation et de sensibilisation aux nouvelles technologies pour une agriculture respectueuse de l'environnement, notamment la valorisation des eaux et des sols, et la formation aux nouveaux modèles industriels et commerciaux. • Généraliser l'utilisation de schémas d'irrigation respectueux de l'environnement, qui permettront des taux d'économie d'eau allant de 20% à 50%.
3. Renforcer la politique de lutte contre les changements climatiques et sa déclinaison au niveau des politiques publiques	• Décarboner l'industrie, protéger les exportations industrielles. • Faire du Maroc un pays leader en production à faible empreinte carbone	• Accélérer la légalisation et l'ouverture du champ de la production d'énergie renouvelable tout en permettant aux opérateurs économiques et aux familles d'en bénéficier. • Accompagner la transition énergétique des entreprises en mettant en place des dispositifs d'accompagnement, notamment au niveau des énergies renouvelables, afin de réduire la dépendance de l'étranger. • Poursuivre le plan de développement des énergies renouvelables qui permettra à notre pays de produire 52% de ses besoins en électricité. • Accélérer le programme d'efficacité énergétique au niveau de l'industrie, des transports et du bâtiment.	• Lancement d'un plan national de vulgarisation de l'utilisation des énergies renouvelables. • Mettre en place un système de récompense pour accompagner la transition énergétique afin d'inciter les producteurs industriels et les ménages à se tourner vers les énergies renouvelables (solaire et éolien). • Encourager les producteurs industriels, les agriculteurs et le secteur privé à mettre en place des systèmes d'autoproduction d'énergie, et permettre la réinjection d'énergies autoproduites dans le réseau public de distribution d'électricité. • Soutenir la production d'électricité bas carbone pour répondre aux besoins de l'industrie, de l'habitat, du tourisme, du dessalement de l'eau de mer, du recyclage de l'eau et des administrations publiques. • Accompagner le développement des réseaux de transports publics électriques (industrie automobile, transports urbains...).
4. Développer l'économie verte, circulaire et bleue	• Aucune mesure	• Elaborer des contrats-programmes régionaux dans le but de promouvoir l'économie verte, préserver l'environnement, la diversité écologique, créer des opportunités d'emplois verts, développer une économie circulaire, avec une consommation responsable des ressources naturelles.	• Investir dans une économie verte et une économie bleue qui, grâce à des investissements de contrepartie, sont capables de créer de la richesse et des emplois qualifiés

		• Diffuser et soutenir la gestion responsable des déchets tout en les valorisant dans la plupart des villes et villages, en veillant à protéger l'environnement de la pollution, et en réhabilitant et usant d'équité à l'égard des travailleurs dans ce domaine par l'organisation de leurs professions au sein d'associations et d'auto-entrepreneurs, et en leur permettant d'avoir une couverture.	
5. Consolider les efforts de conservation du patrimoine forestier	• Aucune mesure	• Le développement des activités liées à la forêt : valorisation des produits forestiers, exploitation du bois et des plantes aromatiques et médicinales.	• Renforcement des programmes de lutte contre la désertification et la détérioration du couvert forestier et de protection des zones agricoles en zone sèche ou contre l'érosion des sols.

3.2 Analyse des engagements et mesures inscrites dans les programmes électoraux en 2021 des partis de l'opposition au regard des orientations écologiques du NMD

Orientations écologiques du NMD	FGD	PPS	PSU	USFP	PJD
1. Valoriser l'eau en cohérence avec sa rareté	• Construction des Barrages collinaires et lacs à faible coût dans les régions semi-arides. • Créer une taxe sur la pollution. • Réviser la législation relative à la gestion déléguée dans le domaine de la distribution d'eau et de la désinfection liquide en vue d'introduire des dispositions relatives à l'entretien des réseaux de distribution et de désinfection.	• Assurer la sécurité de l'eau et répondre aux besoins de la population et des différentes activités économiques, en diversifiant les sources d'approvisionnement, en développant notamment les sources non traditionnelles, telles que le dessalement de l'eau de mer ; traitement des eaux usées ; rationalisation et rationalisation de l'utilisation des ressources en eau.	• Planifier un programme de gestion stratégique de l'eau pour protéger ses ressources et sa qualité.	• Investir dans des projets de dessalement d'eau (eau de mer et eau relativement salée) pour répondre aux besoins en eau des villes côtières et rediriger leurs parts des barrages vers les villes centrales, les zones rurales et certaines zones agricoles.	• Aucune mesure

	• Diversification des sources d'eau par la mise en place d'usines de dessalement d'eau de mer et de traitement des eaux usées sanitaire.	• Renforcer et améliorer la gouvernance du secteur et la gestion décentralisée de l'eau, tout en renforçant les pouvoirs et les moyens des agences de bassin, en activant la police de l'eau.		• Reconsidérer les autorisations de forage des puits en renforçant les restrictions associées à l'autorisation de l'appareil de forage et en imposant des amendes et pénalités financières qui en découlent. • Encourager, par des mesures incitatives, l'utilisation des puits collectifs, parallèlement au durcissement des restrictions sur les puits individuels et à l'interdiction d'utiliser l'eau des puits sans certificat de qualité sanitaire. • Obligation d'accorder des incitations financières pour l'utilisation du pompage solaire un engagement à adopter un système d'irrigation économe en eau, afin d'assurer l'efficacité croisée.	• Aucune mesure
2. Réduire les pressions des activités agricoles sur les ressources hydriques	• Promouvoir une agriculture plus respectueuse des ressources en eau, tant quantitativement qu'en termes d'utilisation de pesticides. • Développer une stratégie de conservation de l'eau d'irrigation plus adaptée au contexte de stress hydrique.	• Optimiser l'utilisation de l'eau pour l'irrigation, rationaliser et améliorer la gestion des nappes d'eau en partenariat et sur la base d'un contrat.	• Développer une méthodologie pour généraliser l'épuration des eaux usées dans les usines intégrées et les réutiliser dans les activités agricoles.	• Poursuivre le programme de conversion des systèmes d'irrigation (50 000 hectares par an) vers des systèmes plus économes en eau et innovants, qui nous permettront d'économiser plus de 2,5 milliards de mètres cubes d'eau. • Orienter les choix des systèmes de production agricole et des modes de production par des mesures incitatives, notamment pour les zones fragiles. • Encourager l'adoption de systèmes d'irrigation collectifs pour la petite et moyenne hydroélectricité.	• Aucune mesure

3. Renforcer la politique de lutte contre les changements climatiques et sa déclinaison au niveau des politiques publiques	• Passer à des technologies moins chères comme les cellules photovoltaïques (environ 0,3 dirhams/ kilowatt-heure, comme c'est le cas pour le projet de KomOmbo en Égypte, contre 1,38 dirhams/kilowatt-heure pour la chaleur solaire concentrée retenue pour les stations de la Noor A noter que les kilowattheures sont pompés dans le réseau de l'ONEE au prix de 0,85 dirhams. • Promouvoir l'hydrogène vert, un nouveau carburant zéro émission très demandé Il constitue un véritable domaine industriel d'avenir. • Ouvrir le marché de l'électricité en permettant aux entreprises solidaires marocaines (coopératives), aux collectivités territoriales et aux ménages, déjà autorisés à produire de l'électricité, de réinjecter le surplus dans le réseau public. • Soutenir la recherche d'énergies propres. • Élaboration d'un programme d'appui à l'efficacité énergétique pour les entreprises. • Élaboration d'une politique d'énergies renouvelables pour les transports en commun	• La mise en œuvre effective du plan d'adaptation aux changements climatiques, et le développement d'un système de prévention et de gestion des inondations. • Donner une grande impulsion à la transition énergétique et adopter un véritable mix énergétique diversifié, avec l'intégration de normes de compétitivité industrielle, environnementale, technologique, sociale et économique. • Créer un système et un fonds pour soutenir les entreprises utilisant les énergies. renouvelables. • Accompagner chaque choix énergétique de programmes de recherche et développement, en partenariat avec des universités qualifiées. • Préserver le rôle moteur du secteur public, et affirmer le rôle de l'Etat dans ses fonctions régaliennes de police du secteur, en garantissant l'accès aux citoyens et aux autorités à des prix équitables. • Modes de consommation sobres en énergie : urbanisation sur la base d'un bâtiment utilisant l'énergie solaire, transition vers l'utilisation de transports en commun à énergie propre.	• Donner une grande impulsion à la transition énergétique et adopter un véritable mix énergétique diversifié, avec l'intégration de normes de compétitivité industrielle, environnementale, technologique, sociale et économique. • Créer un système et un fonds pour soutenir les entreprises utilisant les énergies renouvelables. • Accompagner chaque choix énergétique de programmes de recherche et développement, en partenariat avec des universités qualifiées. • Encourager les modes de consommation sobres en énergie : urbanisation sur la base d'un bâtiment utilisant l'énergie solaire, transition vers l'utilisation de transports en commun à énergie propre.	• Assurer le suivi de l'évaluation des ressources nationales de manière à conduire au développement et à la modernisation des énergies renouvelables, notamment pour le développement de projets d'énergie solaire et éolienne, en tenant compte des coûts et des prix du kilowatt. • Intégrer l'ingénierie et l'industrie marocaines dans la réalisation d'études et de fabrication d'équipements dans le domaine des énergies renouvelables. • Contribuer à la promotion de la recherche et du développement, de l'innovation technologique et du transfert de technologie dans le domaine des énergies renouvelables.	• Développer des partenariats entre les secteurs public et privé dans les domaines de la production d'énergie, de l'industrie, de l'agriculture, de la construction et des transports durables, dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique. • Activer les mécanismes fiscaux nécessaires pour réduire les émissions de carbone, tels que la mise en place d'un mécanisme de tarification du carbone, et mise en place d'un ensemble d'incitations fiscales afin de soutenir la consommation d'énergie verte, basée sur la compensation du surcoût de la consommation d'énergie verte, et taxer la pollution résultant de la consommation énergétique traditionnelle. • Intégrer et accélérer la transformation numérique pour réduire les émissions de carbone.

4. Développer l'économie verte, circulaire et bleue	• Promouvoir une agriculture dédiée à un mode de consommation écologiquement durable. • Réhabilitation et développement des décharges illégales existantes et modernisation du secteur à travers le développement des centres de tri, de recyclage et de valorisation et du nettoyage des sites concernés par les rejets toxiques des décharges. • Encourager la recherche scientifique sur les procédés de recyclage et de valorisation des déchets. • Encourager les entreprises qui respectent une production respectueuse de l'environnement. • Organiser des formations aux métiers de l'économie circulaire, notamment le secteur de la construction. • Promouvoir l'écotourisme.	• Réhabilitation et soutien à l'écotourisme et sa promotion, et la valorisation de la préservation écologique et des produits naturels locaux. • Développer et encourager le traitement et le recyclage des déchets solides, organiser et réhabiliter les décharges publiques.	• Mise en place d'un programme d'urgence pour la gestion des déchets solides ménagers et leur réutilisation contrôlée en agriculture.		• Renforcer les mécanismes de gouvernance et les mécanismes juridiques et réglementaires appropriés pour stimuler l'économie verte. • Encourager le développement de filières stratégiques pour développer des filières d'économie verte telles que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, l'économie et la gestion de l'eau, la gestion durable des déchets solides et liquides, l'aquaculture et l'écotourisme, et travailler à attirer les investissements dans le domaine du transport durable par la poursuite incitations fiscales sur les véhicules hybrides et électriques. • Développer un système de marché bancaire et financier approprié pour une économie verte et sociale. • Développer un système de marché bancaire et financier approprié pour une économie verte et sociale.
5. Consolider les efforts de conservation du patrimoine forestier	• Intégrer des espaces verts dans les études de nouveaux pôles urbains à raison de pas moins de 6 mètres carrés par habitant (actuellement moins d'un mètre carré par habitant).	• Conservation et la gestion durable des forêts, avec des mécanismes institutionnels en place pour la coordination, le suivi et l'évaluation.	• Plaider auprès des institutions, groupements et autorités pour doubler la plantation d'arbres et étendre les espaces verts dans les plans d'aménagement.	• Aucune mesure	• Aucune mesure

3.3. Synthèse de l'analyse comparative

L'analyse comparative des différents programmes électoraux des partis marocains au regard des orientations écologiques du NMD, issus des élections législatives de 2021, montre que les partis font du NMD une opportunité pour entreprendre des réformes institutionnelles à même d'inscrire le Maroc sur la voie de développement durable et d'une transition écologique et énergétique. En effet, globalement, les principales mesures proposées par les programmes électoraux peuvent répondre aux ambitions et orientations du NMD et par conséquent contribuer à sa mise en œuvre.

Pour les partis de la majorité

Sur les 3 partis de la majorité, Le RNI est le parti qui propose le moins d'engagement en réponse aux orientations écologiques du NMD. Dans son programme, nous retrouvons une mesure relative au dessalement de l'eau de mer pour la question des ressources hydriques et deux mesures succinctes sur la décarbonation pour lutter contre le changement climatique.

Les programmes du PI et du PAM sont plus alignés avec le NMD et inscrivent des mesures relatives à l'ensemble de ses orientations écologiques. Pour le PAM, la problématique des ressources en eau est étroitement liée à l'activité agricole. Alors que le PI l'aborde dans sa globalité en terme d'amélioration de gestion et de valorisation. Le PI insiste également sur l'aspect gouvernance à travers le plan national de l'eau en terme de préservation de la ressource, d'amélioration de l'offre et de mobilisation des eaux non conventionnelle (construction de barrages ; dessalement d'eau de mer ; traiter les eaux usées et pluviales) mais aussi terme d'équité territoriale.

Les propositions du PAM et le PI sont également détaillées, pertinentes et complémentaires en ce qui concerne la transition énergétique et la volonté de développer les énergies renouvelables et de promouvoir l'efficacité énergétique dans tous les secteurs.

Les deux partis préconisent l'investissement dans l'économie verte avec une proposition intéressante pour le PI d'élaborer des contrats-programmes régionaux dans le but de promouvoir l'économie verte.

Enfin, pour la problématiques forestière, les positions sont contradictoires. Le PI à une approche économique à travers le développement des activités liées à la forêt ; alors que PAM a un intérêt écologique à travers la mise en place de programmes de lutte contre la désertification et la détérioration du couvert forestier.

Pour les partis de l'opposition

Le PSU, le PPS et la FGD sont les trois partis de l'opposition qui ont des mesures qui sont alignées à l'ensemble des orientations écologiques du NMD.

Dans le programme de l'USFP, il n'est mentionné aucune mesure relative à l'économie verte ou encore la conservation du patrimoine forestier.

Quant au PJD, aucune mesure relative à la problématique des ressources en eau, ni aux pressions des activités agricoles sur les ressources hydriques, ni aux ressources forestières n'a été relevé dans son programme électorale. Toutefois, la question du changement climatiques est bien prise en compte à travers la promotion des énergies vertes et l'efficacité énergétique. C'est également le seul parti qui propose des actions ambitieuses et explicites pour la promotion de l'économie verte.

Pour la majorité des partis de droite et de gauche, l'économie verte et circulaire est plus abordée à travers la valorisation des déchets et le développement de filières vertes.

Enfin, alors qu'il s'agit d'un engagement international de l'Etat depuis la conférence Rio+20 et une question majeur dans le rapport du NMD afin de contribuer à l'opérationnalisation du développement durable, aucune mesure pour la transition vers une économie verte n'a été intégrée dans les programmes électoraux du **RNI**, **PPS**, **PSU** ou de l'**USFP**.

5

Conclusion générale

Les élections des instances démocratiques représentent généralement une occasion cruciale pour les partis politiques pour leur permettre d'approcher les électeurs à travers des programmes qui doivent répondre aux attentes des marocain.e.s pour une durée de cinq années dans la perspective d'un Maroc inclusif, solidaire, durable et sobre en carbone.

Les élections législatives, communales et régionales du 8 septembre 2021 ont constitué à cet effet une étape décisive pour concrétiser l'engagement du Maroc en faveur d'une transition écologique, de s'inscrire dans les orientations du Nouveau Modèle de Développement et pour contribuer à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (Agenda 2030).

La présente étude nous a permis :

- D'examiner le niveau de prise en compte des enjeux de la transition écologique dans les programmes électoraux en 2021 des partis marocains.
- De réaliser une comparaison des engagements écologiques entre les programmes gouvernementaux 2016-2021 et 2021-2026.
- D'analyser l'adéquation des engagements écologiques des partis marocains avec les orientations du NMD.

Après ce tour d'horizon du contenu et axes d'intervention des principaux programmes électoraux, il est à noter que la grande majorité des partis politiques est consciente de l'importance d'intégrer le volet écologique et environnemental dans les politiques publiques. Toutefois, les engagements écologiques sont plus inscrits dans les programmes des partis de l'opposition que dans les partis de la majorité qui constitue le gouvernement actuel. Pour ces derniers, la connotation socio-économique reste la plus dominante et mise en avant. S'agissant du court terme, l'objectif est de réussir la reprise économique, le progrès social et atténuer les effets de la crise sanitaire.

L'analyse comparative montre également que les programmes électoraux des partis font du NMD une opportunité pour entreprendre des réformes institutionnelles à même d'inscrire le Maroc sur la voie de développement durable. En effet, les principales mesures proposées par les programmes électoraux peuvent répondre aux ambitions et orientations du NMD et par conséquent sa mise en œuvre.

Quant au programme gouvernemental, deux axes d'intervention s'inscrivent dans la transition écologique : Accélération de la transition environnementale (avec un focus sur les énergies renouvelables, l'économie verte et la gestion des déchets) et la gestion équitable et responsable des ressources en eau.

En conclusion, il est à noter que le gouvernement et les partis politiques qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition auront une responsabilité d'intégrer les enjeux écologiques pour honorer les engagements internationaux du pays notamment les conventions environnementales (la Convention des Nations Unis sur le Changement Climatique, la Convention Biodiversité et la Convention sur la désertification).

Le gouvernement et les partis sont également appelés à la mise en œuvre de la charte Nationale sur l'environnement et le Développement Durable ainsi que l'opérationnalisation de la SNDD et des stratégies environnementales sectorielles (Plan National Climat, Plan National biodiversité, la stratégie forestière « Forêts 2020-2030 », programme des gestion des déchets et de lutte contre la pollution… .)

Un autre engagement cette fois-ci en lien avec la gouvernance mentionné dans le programme gouvernemental : le troisième axe « La gouvernance au service du citoyen et une gestion efficace » et notamment la gestion juste et responsable de la ressource en eau et l'accélération de la transition énergétique. La majorité gouvernementale devrait s'attacher à accélérer la mise en œuvre et l'actualisation de mise en œuvre des programmes de transition énergétique, en prenant en compte toutes leurs composantes, notamment celles liées aux énergies renouvelables, au plan gazier et à l'hydrogène vert. Il devra également activer l'opérationnalisation du Plan National de l'Eau.

La transition vers une économie verte, bleue et circulaire respectueuse des équilibres écologiques et susceptible d'ouvrir de nouvelles opportunités de création de richesses et d'emplois durables, s'inscrit désormais comme un objectif majeur des nouvelles approches stratégiques du développement durable en cours d'adoption par certains pays de l'Afrique du Nord, et en particulier le Maroc. Cet impératif a été par ailleurs souligné dans le rapport sur le nouveau modèle de développement. Ce nouveau cadre devrait privilégier la logique d'une économie circulaire intégrant les spécificités et les potentialités locales. Une attention particulière devra être accordée par le gouvernement et les partis politiques au développement des filières industrielles

vertes dans les domaines des énergies solaires, éoliennes, d'assainissement liquide et de gestion des déchets. Autre recommandation formulée dans ce sens, celle d'anticiper les besoins futurs en compétences correspondant au développement des filières vertes.

Sur le plan du commerce international et de l'export de ses produits et afin de rester compétitif, le Maroc doit inscrire son industrie dans un processus de décarbonation, afin de s'aligner sur les attentes des marchés extérieurs, sachant que les taxes carbones aux frontières avec l'Union européenne visent 65% de nos exportations industrielles.

En réponse aux attentes des acteurs nationaux et des investisseurs internationaux, le gouvernement assurera l'élaboration d'une proposition logistique pour un bien immobilier neutre en carbone prêt à être livré. Une enveloppe de 2 milliards de dirhams sera allouée à cet effet sur les 3 prochaines années afin de continuer à développer une offre locative compétitive et de financer la création de complexes d'énergie solaire et éolienne destinés à alimenter des zones industrielles en énergies propres.

Faire du Maroc un pays leader en production à faible empreinte carbone augmentera la pérennité de notre avantage compétitif. Grâce aux ressources abondantes de notre pays, au climat favorable des affaires, à la proximité géographique, aux atouts logistiques et au capital humain notamment, nous pourrons concrétiser le rêve de rejoindre la famille des pays industrialisés.

HEINRICH BÖLL STIFTUNG
RABAT
Maroc

معهد بروميثيوس
للديموقراطية وحقوق الإنسان
INSTITUT PROMETHEUS
pour la démocratie et les droits humains

À propos de l'étude

Cette étude présente une analyse des engagements écologiques des partis politiques marocains dans le cadre d'une collaboration entre l'Institut Prometheus pour la démocratie et les droits humains avec le soutien de la fondation Heinrich Böll - Rabat.

Auteurs : Meriem Houzir – Xuan Dai Vervet

Editeur : Institut Prometheus pour la Démocratie et les Droits Humains- Heinrich-Böll-Stiftung Rabat – Maroc

Coordination : Yasmine Boutaib- Soufyane Fares - Yassin Bazzaz

Date de Publication : Juin 2022

Publié par l'Institut Prometheus et la fondation Heinrich-Böll-Stiftung
Rabat- Maroc, 2022.

Dépôt Légal : 2022MO4716 **ISBN :** 978-9920-9501-7-6

Vous êtes autorisé à partager, distribuer et communiquer ce matériel par tous les moyens et sous tous formats, selon les conditions suivantes : Attribution – Vous devez créditer l'œuvre, intégrer un lien et indiquer si des modifications ont été effectuées ; Pas d'utilisation commerciale – Vous n'êtes pas autorisé à vendre tout ou une partie du matériel composant cette œuvre ; Pas de modifications – dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous n'êtes pas autorisé à distribuer ou mettre à disposition l'œuvre modifiée.

La Fondation Heinrich Böll Rabat – Maroc et l'Institut Prometheus ne peuvent être tenus pour responsables de l'usage de ce document par de tierces parties.

معهد بروميثيوس
للديمقراطية وحقوق الإنسان

INSTITUT PROMETHEUS
pour la démocratie et les droits humains

www.prometheus.ma

16, Rue New York, Quartier Océan, Rabat
Tél. /Fax : +212 (0) 5 37 73 30 73
GSM : +212 (0) 6 68 98 98 72
E-mail : institut.prometheus@gmail.com

/institutpromethe
us
@ipromotheusddh